



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
FW-B.BE

Dominique Rossion – François Moors

ÉTAT DES LIEUX DES RÉALISATIONS, BESOINS ET ENJEUX DES ÉCOLES DE DEVOIRS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

2014 - 2017

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse
et de l'Aide à la Jeunesse



Octobre 2019

Nous souhaitons remercier vivement les Écoles de Devoirs pour la complétion de leurs rapports d'activités, sans laquelle ce travail d'état des lieux ne pourrait se faire. Nous remercions également la Commission d'avis des Écoles de Devoirs ainsi que le Service Écoles de Devoirs de l'ONE et le Service Jeunesse pour leur précieuse collaboration.

État des lieux des réalisations, besoins et enjeux des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles - 2014-2017

Table des matières

1.	INTRODUCTION	6
2.	MÉTHODOLOGIE.....	8
2.1.	Sources d'information	8
2.1.1.	Les rapports d'activités des EDD	8
2.1.2.	Les données administratives	8
2.1.3.	La tournée de présentation des résultats	8
2.2.	Représentativité	9
3.	ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DES ÉCOLES DE DEVOIRS EN FW-B	10
3.1.	Avancées législatives et financement du secteur	10
3.1.1.	Modifications législatives pour un soutien à la création de nouvelles EDD.....	10
3.1.2.	Budget consacré par la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur	11
3.2.	Le secteur des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	12
3.2.1.	Pouvoirs organisateurs (PO) d'Écoles de Devoirs reconnus.....	12
3.2.2.	Les Écoles de Devoirs.....	13
3.2.3.	Les subventions aux EDD.....	14
3.2.4.	Autres sources de financement.....	15
3.2.5.	Aides à l'emploi	17
4.	ÉQUIPE.....	18
4.1.	Composition et fonctionnement	18
4.1.1.	Personnel.....	18
4.1.2.	Répartition du temps de travail.....	19
4.1.3.	Réunions d'équipe.....	20
4.1.4.	Enjeux relatifs aux équipes.....	22
4.2.	Encadrement	22
4.2.1.	Qualification des animateurs	22
4.2.2.	Formation continue.....	23
4.2.3.	Freins à la formation continue	24

4.2.4.	Offre de formations.....	26
5.	PREMIER CADASTRE DES INFRASTRUCTURES	27
5.1.	Mise à disposition gratuite de locaux.....	27
5.2.	Configuration des locaux.....	28
5.3.	Locaux partagés.....	29
6.	ÊTRE OUVERT À TOUS SANS DISCRIMINATION	32
6.1.	Ouverture (jours, heures, congés).....	32
6.2.	Profil des enfants accueillis	33
6.3.	Âge et type d’enseignement des enfants accueillis	37
6.4.	Nombre d’enfants inscrits	40
6.5.	Listes d’attente et critères de sélection des enfants.....	40
7.	RÉALISATION DES EDD.....	43
7.1.	Plans d’action	43
7.2.	Plans d’action et missions assignées aux EDD.....	46
7.3.	Organisation des activités (rapports d’activité)	49
7.3.1.	Fréquence des activités (rapports d’activité).....	49
7.3.2.	Quel public d’enfants pour les types d’activités organisées ?	50
7.3.3.	Non-organisation des activités prévues	51
7.3.4.	Activités ajoutées en cours d’année.....	51
8.	LA COORDINATION AVEC LES AUTRES ACTEURS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS.....	54
8.1.	Au niveau communal.....	54
8.2.	Au niveau régional.....	54
8.3.	Coordination avec l’ONE.....	56
8.4.	Aide à la création d’une nouvelle EDD	57
9.	LA PARTICIPATION DES ENFANTS DANS L’EDD	59
10.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	61
10.1.	Conclusion générale	61
10.2.	Recommandations.....	61
11.	ANNEXE	64

Liste des figures

Figure 1. Autres sources de financements en FW-B (n=587)	16
Figure 2. Pourcentage d'EDD ayant bénéficié d'aides à l'emploi, selon la province (n=310)	17
Figure 3. Répartition moyenne des types de personnel pour EDD sans statut AES-2 (NEDD = 276)....	18
Figure 4. Répartition moyenne des types de personnel pour EDD avec statut AES-2 (NEDD = 34)	18
Figure 5. Répartition du temps de travail des coordinateurs-trices, animateurs-trices et administratifs selon différents types de tâches (N _{EDD} = 276)	20
Figure 6. Fréquence des réunions d'équipe en fonction du statut du personnel (N _{EDD} = 276).....	21
Figure 7. Thématiques abordées lors des réunions d'équipe en fonction du statut du personnel (N _{EDD} = 276).....	21
Figure 8. Proportions d'animateurs qualifiés, selon la province (NEDD = 275)	23
Figure 9. Pourcentage d'EDD pour lesquelles aucun membre de l'équipe n'a suivi de formation, par province.....	24
Figure 10. Freins à la formation continuée pour salariés (NEDD = 310)	25
Figure 11. Freins à la formation continuée pour volontaires (NEDD = 310)	25
Figure 12. Accès à des locaux gratuits selon le statut du PO	27
Figure 13. Accès à des locaux gratuits selon la province	27
Figure 14. Répartition des structures mettant à disposition des locaux (N = 203).....	28
Figure 15. Accès à des locaux scolaires, selon la province.....	30
Figure 16. Répartition des EDD selon leur nombre de jours d'ouverture par semaine en période scolaire par province	32
Figure 17. Répartition des EDD selon leur nombre d'heures d'ouverture par semaine en période scolaire par province	32
Figure 18. Pourcentage d'EDD ouvertes selon la période de congés (N _{EDD} = 276)	33
Figure 19. Profil des enfants accueillis, selon la province.....	35
Figure 20. Accueil des enfants de moins de 6 ans, de plus de 15 ans, et issus de l'enseignement spécialisé (ES) (N _{EDD} = 310)	38
Figure 21. Répartition des besoins spécifiques lors des demandes d'inscription en EDD (N _{EDD} = 121)	40
Figure 22. Pourcentage d'EDD ayant dû refuser des inscriptions, selon la province.....	41
Figure 23. Nombre moyen d'enfants inscrits sur liste d'attente, selon la province.....	42
Figure 24. Pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins un type d'activité dans son plan d'action par catégorie, (N _{EDD} = 310)	44
Figure 25. Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action, par province	45
Figure 26. Fréquence des missions à travers les activités organisées (NEDD = 310).....	47

Figure 27. Ratio du nombre d'activités selon le nombre de missions rencontrées (NEDD = 310). En moyenne, une activité fait intervenir.....	47
Figure 28. Missions visées par les types d'activités planifiés par les EDD (en % des 310 EDD ayant indiqué viser telle ou telle mission selon le type d'activité)	48
Figure 29. Fréquence d'organisation des types d'activités cités dans les plans d'action (N = 310).....	49
Figure 30. Public destiné par les types d'activités, selon l'âge des enfants	50
Figure 31. Dimension collective des types d'activités organisés.....	51
Figure 32. Raisons ayant mené à l'ajout d'activités	52
Figure 33. Fréquence des missions à travers les activités ajoutées (NEDD = 103)	52
Figure 34. Fréquence des contacts avec coordinateur/trice communal(e) de l'ATL (N _{EDD} = 191)	54
Figure 35. Pourcentage des EDD ayant répondu par l'affirmative pour chaque type de contact pris avec leur coordination régionale (N _{EDD} = 216)	55
Figure 36. Satisfaction du contact avec la coordination régionale	56
Figure 37. Pourcentage des EDD ayant répondu par l'affirmative pour chaque type de contact pris avec l'ONE (N _{EDD} = 294)	57
Figure 38. Satisfaction du contact avec l'ONE.....	57
Figure 39. Services ayant été un partenaire pour la création d'une nouvelle EDD (N _{EDD} =24)	58
Figure 40. Profil des enfants accueillis, selon la province	64

Liste des tableaux

Tableau 1. Budget global FW-B	11
Tableau 2. Nombre de PO reconnus	12
Tableau 3. Autres agréments cités par les PO reconnus (n=386)	13
Tableau 4. Nombre d'EDD reconnues	13
Tableau 5. Nombre d'EDD reconnues par province.....	14
Tableau 6. Nombre d'EDD subventionnées (hors AES 2)	14
Tableau 7. Montant moyen des subventions aux PO pour leur(s) EDD	15
Tableau 8. Statistiques descriptives des âges des enfants accueillis en EDD, 2015-2016	37
Tableau 9. Statistiques sur l'évolution du nombre total d'enfants accueillis en EDD.....	40
Tableau 10. Critères de priorisation lorsque la demande excédait l'offre d'accueil.....	42

1. INTRODUCTION

Voilà quinze ans que le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs (EDD) a été adopté en Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant, comme l'indique son intitulé, de reconnaître ce type d'opérateurs et de les soutenir financièrement de manière structurelle.

Les Écoles de Devoirs reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles accueillent des enfants et des jeunes en dehors des heures scolaires et déploient leur action en poursuivant les quatre missions qui sont inscrites dans le décret :

- Le développement intellectuel de l'enfant ;
- Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant ;
- Le soutien à la créativité de l'enfant, l'accès et l'initiation aux cultures ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

Malgré leur appellation qui peut prêter à confusion, les Écoles de Devoirs doivent donc développer des actions bien plus larges que le seul soutien scolaire, qui reste cependant, dans la majeure partie des cas, la première porte d'entrée des enfants et des jeunes.

En 2016-2017, on recensait **18 189 enfants** inscrits aux activités de **347** Écoles de Devoirs reconnues.

Monitoring du décret...

Pour assurer un suivi des effets du décret, le législateur a prévu que soit établi un état des lieux triennal des réalisations, enjeux et besoins des Écoles de Devoirs. C'est l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse qui est chargé de le réaliser, notamment sur la base des rapports d'activités complétés par les EDD subventionnées.

En 2018-2019, l'Observatoire s'est attelé à la réalisation de la troisième édition de cet état des lieux qui porte sur la période 2014-2017, donnant ainsi suite aux états des lieux précédents portant respectivement sur les périodes 2008-2011 et 2011-2014.

Ce rapport s'articule étroitement avec les exercices antérieurs qui avaient mis en exergue une série de **lignes de tensions** telles que le **financement du secteur**, l'**accessibilité** - notamment due à la saturation d'un nombre important d'écoles de Devoirs - et l'**identité du secteur** qui manque de clarté pour les différents partenaires des EDD.

Des **marges de progression** avaient également été relevées, elles concernaient la **formation des équipes**, la **place des volontaires**, la **participation des enfants** et le **respect des rythmes de l'enfant**.

De **nouveaux enjeux** étaient également apparus dans le deuxième état des lieux parmi lesquels l'importante **paupérisation des familles** et la question des **infrastructures** à disposition des Écoles de Devoirs.

... dans un contexte en évolution

La période sur laquelle porte cet état des lieux est particulière. En effet, comme nous l'expliquerons plus loin dans ce rapport, le refinancement du secteur, l'intégration du FESC dans les compétences de l'ONE, les débats menés autour du Pacte pour un enseignement d'excellence (notamment en matière de réforme des rythmes scolaires)... ont jalonné cette période. Cependant, les effets des nouvelles

mesures n'apparaissent pas encore dans les données récoltées, ceux-ci seront à mesurer dans un prochain exercice.

Plan du rapport

Concrètement, ce rapport se divise en une partie « état des lieux » et en une partie « réalisations des Écoles de Devoirs ». Pour permettre d'affiner une série d'informations, de nouvelles questions ont été formulées, portant notamment sur les infrastructures mais aussi sur la participation des enfants ou encore sur le profil des enfants accueillis en EDD. À partir des réponses fournies par les EDD à ces questions, le rapport fait également place à des focus spécifiques. Enfin, comme dans les deux éditions précédentes, le rapport se clôturera sur des recommandations, enrichies lors de la tournée de présentation du rapport aux Écoles de Devoirs qui a été réalisée en septembre 2019.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Sources d'information

2.1.1. Les rapports d'activités des EDD

Afin de compléter leur rapport d'activités, les EDD ont eu accès à un questionnaire en ligne, développé avec le logiciel LimeSurvey. Cette procédure a été mise en place depuis 2010 afin de faciliter la complétion du questionnaire qui articule différentes thématiques élaborées en collaboration avec la Commission d'avis des Écoles de Devoirs. Pour les années 2015-2016 et 2016-2017, des questions particulières ont été ajoutées pour cerner un aspect spécifique ou retirées afin d'alléger l'exercice pour les EDD.

Ces questionnaires en ligne sont composés de questions ouvertes et fermées afin d'obtenir à la fois des données qualitatives et quantitatives. Les données qualitatives ont été traitées par une analyse minutieuse des réponses aux questions ouvertes. Les données quantitatives ont été traitées par des statistiques descriptives grâce aux logiciels Excel et XLSTAT. Certaines données quantitatives sont synthétisées dans des graphiques, également réalisés via le logiciel Excel.

Dans le cadre du présent état des lieux, les données sont principalement tirées du rapport d'activités 2016-2017. Quelques résultats traités dans le présent état des lieux sont également issus du rapport d'activités 2015-2016. Il est clairement stipulé dans le texte et/ou dans les graphiques sur quel rapport d'activités se base l'analyse en question.

2.1.2. Les données administratives

Tout comme pour les états des lieux précédents, les données administratives communiquées par le Service Écoles de Devoirs de l'ONE sont un apport incontournable pour la réalisation de l'état des lieux du secteur.

Le Service de la Jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également fourni des données. Celles-ci ont principalement été exploitées dans le point qui concerne le budget des EDD.

De la même manière que pour les données quantitatives des rapports d'activités, les statistiques descriptives et les graphiques issus des données administratives de l'ONE ont été traités grâce aux logiciels Excel et XLSTAT.

2.1.3. La tournée de présentation des résultats

Comme pour les deux exercices précédents, l'Observatoire est parti à la rencontre des Écoles de Devoirs en septembre 2019 afin de présenter les résultats des analyses réalisées. Ces présentations se sont insérées dans les permanences de l'ONE organisées par province. En tout, sept séances ont été organisées à Libramont, Bruxelles, Ottignies, Verviers, Liège, Charleroi et Namur.

L'objectif premier de ces rencontres était de pouvoir discuter des résultats et permettre aux représentant.e.s des EDD présent.e.s de nuancer éventuellement le propos. Des éléments d'information issus de ces échanges ont été ajoutés à ce rapport.

2.2. Représentativité

La très bonne représentativité, déterminée par le ratio du nombre d'EDD ayant complété leur rapport d'activités par rapport au nombre d'EDD subsidiées par l'ONE, se confirme dans le cadre du présent état des lieux. Sur les 283 EDD percevant la *subvention Écoles de Devoirs* de l'ONE en 2016-2017, 276 ont complété leur rapport d'activités.

Il est à noter qu'à ces 276 EDD s'ajoutent 34 EDD percevant une *subvention AES-2*. Les EDD qui bénéficiaient du Fonds des Equipements et Services collectifs (FESC) perçoivent de l'ONE depuis 2015 (date du transfert de ce fonds fédéral à l'ONE) une subvention extrascolaire de type 2 (AES-2). Le financement de ces EDD AES-2 par l'ONE doit être distingué du financement des autres EDD reconnues, notamment en termes de moyens octroyés - cette subvention permet en effet de rémunérer du personnel – et de conditions de subventionnement spécifiques à l'AES-2. Cette différence de moyens octroyés a une incidence sur l'interprétation de certaines données, notamment celles concernant les équipes pédagogiques.

Au total, nous avons donc 310 EDD répondantes pour l'exercice 2016-2017, source principale d'information. Parmi ces 310 EDD, 105 sont implémentées dans la Région bruxelloise, 25 dans le Brabant Wallon, 67 dans le Hainaut, 9 dans le Luxembourg, 76 dans la province de Liège et 28 dans la province de Namur. **L'interprétation des résultats doit prendre en considération le nombre d'EDD répondantes par province.** En effet, il est difficile de tirer des conclusions générales lorsque le nombre de répondants est faible dans l'absolu et il est nécessaire d'être prudent et nuancé dans ces cas.

Le nombre de répondants pour le rapport d'activités 2015-2016 est un peu plus faible. En effet, 292 EDD ont complété leur rapport d'activités pour cette année-là. Il est à noter que pour le traitement des statistiques effectuées dans le présent état des lieux, seules les réponses des EDD ayant également complété leur rapport 2016-2017 ont été sélectionnées. Cette stratégie a pour but de favoriser les comparaisons. Dès lors, les réponses de 276 EDD ont été retenues pour le traitement des données issues du rapport 2015-2016.

3. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DES ÉCOLES DE DEVOIRS EN FW-B

3.1. Avancées législatives et financement du secteur

3.1.1. Modifications législatives pour un soutien à la création de nouvelles EDD

Le 27 avril 2017, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté deux modifications au décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs. Outre une correction mineure apportée au texte et portant sur la dénomination de la Commission d'avis des Écoles de Devoirs, la principale nouveauté réside en l'article 18/1 qui a été inséré dans le décret. Cet article prévoit que les Écoles de Devoirs nouvellement reconnues bénéficient d'une subvention de lancement pour l'année en cours, au moment de la date de leur reconnaissance¹. Ces modifications sont entrées en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2016. Les subventions de lancement ont été imputées au budget 2017 de l'ONE².

Le nombre de nouvelles Écoles de Devoirs reconnues chaque année varie (2014 : 8, 2015 : 15, 2016 : 9, 2017 :13). Auparavant, ces Écoles de Devoirs ne pouvaient bénéficier de subventions que si elles remplissaient, entre autres, la condition de fournir la preuve d'un fonctionnement régulier au cours de l'année d'activités précédant la demande de subvention. Cette condition a pu avoir pour effet de freiner la création de nouvelles Écoles de Devoirs, ce qui, dans un contexte de saturation du secteur, s'avérait contre-productif.

La subvention de lancement qui permet donc aux nouvelles Écoles de Devoirs reconnues de démarrer leur activité en finançant, entre autres, leur installation et leur équipement, se monte à 5 000 euros pour l'année en cours au moment de la date de leur reconnaissance. Elle est équivalente au fonctionnement minimal donnant accès à la subvention ordinaire. Celle-ci est calculée sur la base du fonctionnement suivant : 20 semaines de fonctionnement, 5 jours d'ouverture par semaine, 10 enfants par jour, 2 animateurs qualifiés par jour.

Les conditions d'octroi sont décrites dans un nouvel article 10/1 qui a été ajouté à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juin 2004, déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004, relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs. Celui-ci précise également que l'ONE liquide au pouvoir organisateur de l'École de Devoirs, dans les trois mois suivant la notification de sa reconnaissance, la subvention dont le montant de 5 000 euros est destiné à « la prise en charge des frais de personnel de l'équipe pédagogique (...) et des frais administratifs, de travail de développement communautaire, de préparation et d'évaluation des activités ». Le pouvoir organisateur d'une École de Devoirs ne peut bénéficier de la subvention visée qu'une seule fois pour cette École de Devoirs.

En ce qui concerne les années suivantes de leur reconnaissance, les EDD nouvellement créées bénéficient ensuite des subventions telles que prévues dans le décret à l'article 18.

¹ « Article 18/1. Dans les limites des crédits disponibles, l'École de Devoirs qui a été reconnue conformément à l'article 7 bénéficie, pour l'année en cours au moment de la date de sa reconnaissance, d'une subvention de lancement dont le montant ainsi que les modalités de fixation, de versement et de justification sont fixées par le Gouvernement ».

² Ce budget couvre la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Pour financer cette nouvelle disposition, un budget de 400 000 euros est dégagé de manière récurrente. Et pour soutenir le dispositif, l'ONE a été chargé de susciter particulièrement la création d'Écoles de Devoirs dans les zones où leur nombre est déficitaire, les bassins de vie où le décrochage scolaire est le plus important et les zones où les listes d'attente sont les plus conséquentes.

La facilitation d'accès des nouvelles Écoles de Devoirs à une subvention (qui reste tout de même peu élevée) est une avancée pour le secteur. Cependant, elle ne règle évidemment qu'une partie des problèmes de saturation des structures et n'interroge pas les raisons qui entraînent cette pression de la demande parmi lesquelles l'externalisation du temps scolaire et de la remédiation par l'école, phénomène déjà été décrit dans les états des lieux précédents.

3.1.2. Budget consacré par la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur

Le triennat qui fait l'objet de cet état des lieux a également été marqué par une importante augmentation du budget alloué par la Fédération Wallonie-Bruxelles au secteur. Entre 2014 et 2017, cette augmentation est de 53% et s'inscrit principalement dans l'enveloppe du secteur de l'enfance, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1. Budget global FW-B

	2014	2015 ¹	2016	2017
Budget total ONE	1 265 121 €	1 715 374 €	1 987 947 €	2 099 683 €
<i>Subventions aux PO</i>				
Budget Jeunesse	354 000 €	348 696 €	348 696 €	361 033 €
<i>Subventions aux coordinations et à la Fédération</i>				
Budget Jeunesse	18 721 €	27 346 €	32 370 €	27 633 €
<i>Subventions pour les formations organisées par les coordinations et la Fédération</i>				
Total	1 619 121 €	2 091 416€	2 369 013€	2 488 349 €

Source : ONE et Service Jeunesse

¹ avec une prime exceptionnelle qui a été attribuée à l'ensemble des EDD subventionnées ou non.

En plus du budget de 400 000 euros dédiés aux nouvelles Écoles de Devoirs, un autre budget de 450 000 euros a en effet été ajouté à l'enveloppe « enfance » destinée aux EDD, permettant ainsi au subside forfaitaire³ de passer de 1 230 euros à 2 516 euros via la modification de l'article 10 de l'arrêté déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs. Cette majoration totale de 850 000 euros est récurrente et à enveloppe fermée. La part des subsides de lancement non consommée vient donc augmenter l'enveloppe des Écoles de Devoirs fonctionnant depuis plus d'une année.

³ par pouvoir organisateur (destiné à la prise en charge des frais administratifs, du travail de développement communautaire, de préparation et d'évaluation des activités)

Au niveau des budgets dédiés aux politiques de jeunesse, on ne note pas de modification. Dans les états des lieux précédents, nous avons souligné le manque de moyens dont disposent les coordinations régionales pour réaliser l'ensemble de leurs missions. Signalons tout de même qu'une piste de financement complémentaire pour l'emploi s'est dessinée en 2018 avec l'intégration des coordinations dans le décret programme du non-marchand. Nous reviendrons sur cette avancée dans le prochain état des lieux des EDD.

3.2. Le secteur des Écoles de Devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles

3.2.1. Pouvoirs organisateurs (PO) d'Écoles de Devoirs reconnus

3.2.1.1. Nombre de PO

Comme présenté dans le Tableau 2, le nombre de PO organisant une ou plusieurs École(s) de Devoirs est resté stable durant tout le triennat sur lequel porte cet état des lieux.

Tableau 2. Nombre de PO reconnus

	31/12/2015	31/12/2016	21/12/2017
Nombre de PO reconnus	253	253	257

Source : ONE

3.2.1.2. Profil des PO

Afin de mieux cerner le profil des pouvoirs organisateurs d'une École de Devoirs, de nouvelles questions ont été introduites dans le canevas de rapport d'activités des EDD. La question des agréments des PO a ainsi été particulièrement visée.

Un pouvoir organisateur sur trois recense la seule reconnaissance d'Écoles de Devoirs. Pour les deux tiers des PO, la reconnaissance EDD est combinée avec un ou plusieurs agréments. Le Tableau 3 indique le ou les autres agréments renseignés par les PO.

Tableau 3. Autres agréments cités par les PO reconnus (n=386)

	n_PO	%
Centre de vacances	76	36
COCOF (priorité 1 – soutien scolaire)	66	31
Opérateur de l'accueil extrascolaire (ATL)	59	28
Autres	53	25
COCOF (priorité 2 – alphabétisation)	30	14
Maison de jeunes	26	12
Centre d'expression et de créativité	21	10
Service d'aide en milieu ouvert (AMO)	17	8
Association d'éducation permanente	13	6
Organisation de jeunesse	11	5
Organisme d'insertion professionnelle (OISP, ISP, etc.)	7	3
Centre culturel	5	2
Centre de rencontre et d'hébergement	1	0
Centre d'information des jeunes	1	0

Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Les autres agréments cités par les PO relèvent notamment du domaine de l'insertion sociale, mais on trouve aussi un agrément comme maison de quartier, un espace public numérique, un agrément pour l'accueil de la petite enfance et deux agréments en enseignement du français langue étrangère (FLE).

3.2.2. Les Écoles de Devoirs

Au total, 346 EDD étaient reconnues par l'ONE au 31 décembre 2017, ce qui représente une très légère hausse par rapport à 2015 (+2 EDD).

Tableau 4. Nombre d'EDD reconnues

	31/12/2015	31/12/2016	21/12/2017
Nombre d'EDD reconnues	344	337	346

Source : L'ONE en chiffres 2016 et 2017

Entre 2015 et 2017, c'est en province de Liège (+8 EDD), en Région bruxelloise (+ 7 EDD) et en province de Namur (+1 EDD) qu'on note une augmentation du nombre d'EDD reconnues. Au niveau des provinces qui affichent une diminution du nombre de structures reconnues, on compte le Hainaut (-8 EDD), le Brabant wallon (-3 EDD) et la province du Luxembourg (-2 EDD). Dans le Hainaut, l'arrêt des activités d'un « gros » PO organisant plusieurs Écoles de Devoirs explique cette forte diminution.

Tableau 5. Nombre d'EDD reconnues par province

Année	Bruxelles	Brabant Wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
2015	118	30	84	72	12	28
2016	115	29	77	75	10	31
2017	125	27	74	80	10	29

Source : L'ONE en chiffres 2016-2017 – données Commission d'avis

En Région bruxelloise, notons enfin que l'augmentation du nombre d'EDD reconnues s'explique notamment par l'obligation qu'ont désormais les structures de type EDD qui inscrivent leur activité dans le cadre de la cohésion sociale de la Cocof d'introduire un dossier de reconnaissance à l'ONE comme Écoles de Devoirs (et par là même de respecter l'ensemble des missions prévues par le FW-B). Cette synergie entre Cocof et ONE est à souligner positivement.

3.2.3. Les subventions aux EDD

Tableau 6. Nombre d'EDD subventionnées (hors AES 2)

	31/12/2015	31/12/2016	21/12/2017
Nombre d'EDD subventionnées	294 ¹	271	273

Source : L'ONE en chiffres 2016 et 2017

¹ avec la prime exceptionnelle

La subvention de l'ONE est divisée en deux parties :

- Un subside forfaitaire qui dépend du nombre d'Écoles de Devoirs du PO : pour une seule EDD, le montant s'élève à 3 179 euros, pour deux EDD à 4 769 euros et pour trois EDD et plus à 5 829 euros. Ces montants étant indexés chaque année.
- Un subside d'activités proportionnel au nombre de journées de présence d'enfants de 6 à 15 ans accueillis et au nombre de jours de présence d'animateurs et de coordinateurs qualifiés (avec un plafond d'un animateur qualifié pour 6 enfants) au cours de l'année d'activités précédente (pour les sites subsidiables bien entendu).

Comme l'indique le Tableau 7, la subvention moyenne et la subvention médiane par PO a fortement augmenté. Nous avons repris ci-dessous l'évolution de ces subventions à partir de 2014 afin de montrer l'effet de l'augmentation du budget global dédié au secteur : + 65% pour la subvention moyenne et +72,5% pour le subside médian entre 2014 et 2017.

En 2015, une prime exceptionnelle a été versée à l'ensemble des EDD reconnues.

Tableau 7. Montant moyen des subventions aux PO pour leur(s) EDD

EDD ayant bénéficié d'une subvention	Année 2014	Année 2015 (avec la prime exceptionnelle)	Année 2016	Année 2017
Subvention moyenne/PO	5 741€	6 727 €	9 745€	9 527€
Subvention médiane/PO	4 595€	6 152 €	8 159€	7 906€

Source : L'ONE en chiffres 2016 et 2017

Dix-huit EDD nouvellement reconnues sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017 ont perçu, sur le budget 2017, une subvention de lancement d'un montant forfaitaire de 5 000 euros.

Signalons encore qu'en décembre 2017, le Gouvernement a décidé de l'utilisation du solde du sous-consommé du budget ex-FESC 2017 selon les modalités suivantes : un montant de 1 million d'euros à répartir dans les trois secteurs de l'ATL (centres de vacances - Écoles de Devoirs - accueil extrascolaire de type 1), selon le nombre de journées de présence d'enfants subventionnés. In fine, cela a représenté un montant d'un peu plus de 50.000 euros octroyé aux EDD.

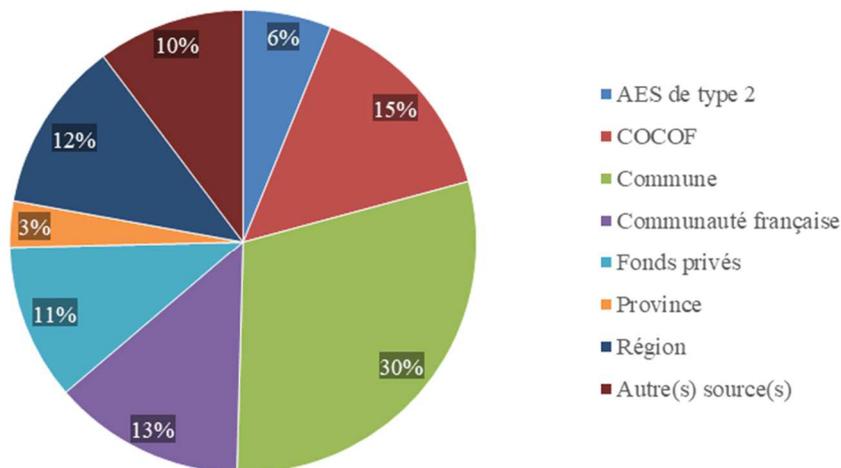
Cependant, si l'on peut se réjouir de cette augmentation bienvenue, **les subventions allouées au secteur des Écoles de Devoirs restent très faibles au regard des missions qui leur sont assignées et des défis auxquelles elles doivent faire face.** Lors des présentations de ces chiffres aux Écoles de Devoirs, les réactions ont été relativement unanimes pour souligner combien elles étaient mises en difficultés notamment en ce qui concerne l'engagement de personnel, dans un contexte où les aides publiques à l'emploi ont été ou sont remises en question à Bruxelles, comme en Wallonie avec les réformes des ACS et des APE (voir ci-dessous). C'est pourquoi, celles-ci doivent trouver d'autres sources de financement (voir ci-dessous), répondre à des appels à projets, faire appel à des dispositifs d'aide à l'emploi. Comme nous l'avons déjà souligné dans les états des lieux précédents, cette recherche de financements complémentaires s'avère énergivore et chronophage. La question du financement du secteur reste donc une ligne de tension importante.

3.2.4. Autres sources de financement

Outre la subvention accordée aux EDD par l'ONE, les PO font appel à d'autres sources de financement. Nous avons tenté de mieux cerner quelles étaient ces autres sources au niveau de l'ensemble des Écoles de Devoirs, comme l'indique la Figure 1. Ces sources de financement relevées se combinent pour certaines Écoles de Devoirs. Comme on le voit ci-après, quasi un tiers des subsides complémentaires proviennent des communes.

Il est à noter que les EDD AES2 ne cumulent pas la subvention AES2 et la subvention Écoles de Devoirs. Cependant, certains PO peuvent bénéficier d'un financement AES2 pour certaines activités distinctes (AES, CDV, EDD) et avoir une ou plusieurs autres EDD non couvertes par la subvention AES2 et bénéficiant donc du subside EDD.

Figure 1. Autres sources de financements en FW-B (n=587)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Les autres sources de financement (10%) proviennent de dons, de programmes tels que menés par le SPP Intégration Sociale via la plateforme de lutte contre la pauvreté infantile : « Les enfants d'abord », de la participation financière des parents, de moyens dégagés dans le cadre des contrats de quartiers durables, du Fonds social européen, du Fipi, de moyens dégagés au niveau des CPAS.

En Région bruxelloise, trois EDD sur quatre sont financées par la Cocof. En Région wallonne, par contre, l'« accompagnement à la scolarité » n'a pas été inscrit comme priorité pour le prochain Plan de Cohésion Sociale (PCS). Ce sont en effet les pouvoirs locaux qui sont chargés d'établir leurs priorités en fonction de leurs besoins spécifiques. Les « initiatives menées par des Écoles de Devoirs » ont cependant été déclarées éligibles dans le cadre de l'appel à projets « Article 20 » du Plan de cohésion sociale wallon.

Notons également que 4 PO sur 10 (représentant 121 EDD) ont répondu à un ou plusieurs appels à projets pour pouvoir faire fonctionner l'EDD dans ses missions de base. Pour ces PO, le nombre de projets rentrés varie entre 1 et 9, la moyenne se situant à 2,36. La moyenne des appels à projets obtenus est quant à elle de 1,23.

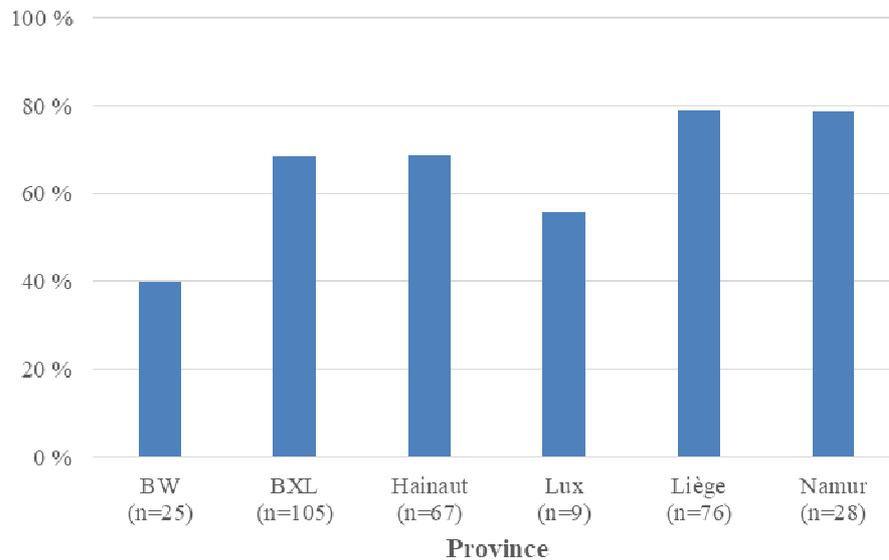
Il apparaît concrètement que ces financements ont ainsi permis de payer du personnel, d'organiser des activités spécifiques avec les enfants, d'acheter du matériel et d'entretenir ou de rénover leurs locaux. Les EDD qui en ont bénéficié soulignent majoritairement (et logiquement) l'importance de ces financements sans lesquels elles ne pourraient fonctionner.

L'objectif de ces nouvelles questions consacrées aux appels à projets était également de mesurer l'ampleur de cette recherche de moyens financiers ou matériels destinés au fonctionnement de l'EDD afin d'éclairer une difficulté mise en avant dans les états des lieux précédents, à savoir **la charge administrative importante qui découlait de la nécessité de trouver d'autres sources de financement** pour compléter la subvention octroyée par la FW-B.

3.2.5. Aides à l'emploi

Comme nous l'indiquons ci-dessus, la question de l'emploi est centrale dans la recherche de financement. En 2016-2017, sept EDD sur 10 ont bénéficié d'aides à l'emploi pour l'activité de leur(s) EDD, celles-ci pouvant prendre différentes formes : ACS, APE, Maribel social, ALE, article 67...

Figure 2. Pourcentage d'EDD ayant bénéficié d'aides à l'emploi, selon la province (n=310)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Soulignons encore l'incertitude relative à la réforme des APE en Région wallonne, qui n'a finalement pas abouti au cours de la législature 2014-2019. Cette donnée sera également à suivre dans le prochain état des lieux.

Ces difficultés relevées par les équipes pour financer l'emploi en Écoles de Devoirs est également questionnant par rapport à ce secteur qui travaille beaucoup avec des volontaires (cf. infra). La question de la professionnalisation du secteur et des moyens mis à disposition pour ce faire semble être à poser aussi.

4. ÉQUIPE

4.1. Composition et fonctionnement

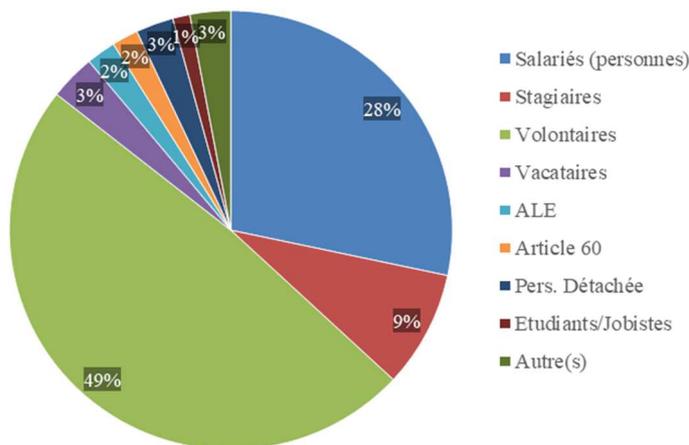
4.1.1. Personnel

Les données des rapports d'activité 2016-2017 permettent de faire la distinction en termes de composition du personnel entre les EDD n'ayant pas le statut AES-2 (n = 276) en comparaison de celles ayant ce statut (n = 34).

Lorsqu'on observe la situation majoritaire des EDD (n'ayant donc pas le statut AES-2), on constate que 9,5 % des EDD ne disposent d'aucun salarié, 24 % en ont un ou deux, 49 % entre trois et cinq, et 16 % six ou plus. À côté des salariés, presque trois EDD sur quatre (71 %) peuvent compter sur des volontaires, selon la distribution suivante : 15 % sur un ou deux, 18 % sur trois à cinq et 36 % sur six ou plus. Enfin, la troisième catégorie de personnel la plus fréquemment rencontrée sont les stagiaires, bien que la vaste majorité des EDD (presque 81 %) n'en encadre pas.

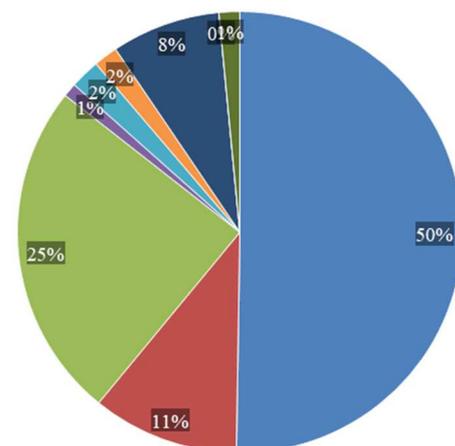
En moyenne, les EDD sans ce statut AES-2 comptent 3,82 salariés (mais 2,84 équivalents temps plein), 6,57 volontaires, 1,16 stagiaire et 1,94 intervenant non inclus dans ces trois premières classes. La Figure 3 présente la répartition des types d'intervenants. Les choses sont fort différentes pour les EDD ayant le statut AES-2 (voir la répartition en Figure 4). En effet, elles ont en moyenne plus de salariés (6,02 salariés dont 3,69 équivalents temps plein) et doivent donc faire appel à moins de volontaires (2,96). Le nombre de stagiaires est sensiblement identique (1,28).

Figure 3. Répartition moyenne des types de personnel pour EDD sans statut AES-2 (NEDD = 276)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Figure 4. Répartition moyenne des types de personnel pour EDD avec statut AES-2 (NEDD = 34)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Comme on le voit, l'apport et l'investissement des volontaires est essentiel au bon fonctionnement des Écoles de Devoirs qui n'ont pas le statut AES-2. D'ailleurs, sur l'année 2016-2017, ces EDD enregistrent un différentiel positif entre le nombre de volontaires qui ont quitté l'EDD en comparaison avec les arrivées de nouveaux volontaires. En moyenne, les EDD ont ainsi pu compter sur presque un

(0,91) volontaire supplémentaire. Cependant, une organisation impliquant des volontaires suppose un autre type de gestion et d'encadrement à garder à l'esprit lorsqu'on souhaite se représenter le quotidien des coordinateurs et coordinatrices des EDD.

Le rapport d'activité 2015-2016 présente les données relatives au personnel administratif. Pour cet exercice, et comme expliqué dans la section « Méthodologie », 276 répondants ont été retenus, dont 29 EDD ayant le statut AES-2. Pour ces dernières, 58 % d'entre elles déclarent disposer de personnel administratif. La situation est bien plus problématique pour les EDD n'ayant pas le statut AES-2 (n = 247). Seules 33% d'entre elles ont du personnel administratif à leur disposition. Tout comme le constat réalisé dans l'exercice 2011-2014, les coordinateurs doivent consacrer énormément de temps à la gestion administrative (telle que la complétion de rapports d'activités, la gestion du personnel et des présences des enfants, la publicité,...) pour pallier ce manque de personnel spécifique. En moyenne, les coordinateurs déclarent passer 30% de leur temps aux tâches administratives. Un autre chiffre interpellant est que 17% des EDD affirment que la coordination dédie au moins 50% de son temps à la gestion administrative.

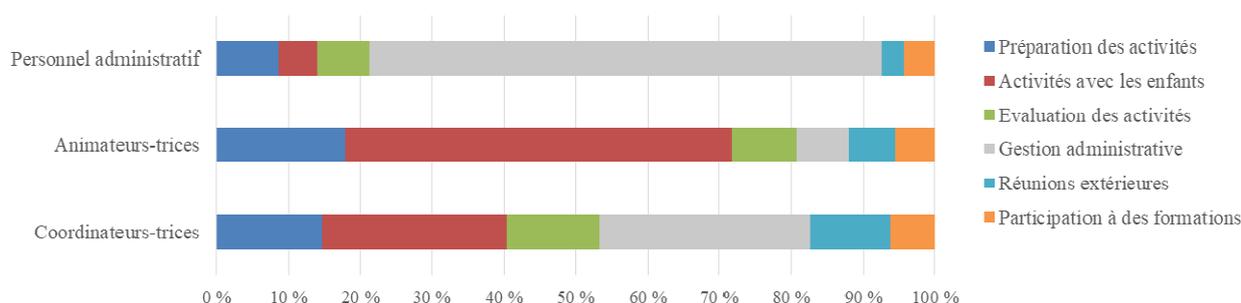
4.1.2. Répartition du temps de travail

À partir du rapport d'activités 2011-2012, une nouvelle question concernant la répartition du temps de travail des coordinateurs, animateurs et administratifs selon différents types de tâches, a été ajoutée. Cette nouvelle information permet d'estimer la proportion du temps passé à la gestion administrative (déjà développée ci-dessus), la préparation des activités, avec les enfants, etc. selon la fonction de la personne, sachant que celle-ci n'est pas nécessairement à temps plein.

La relative porosité des fonctions constatée dans l'exercice 2011-2014 reste observée dans ce qui a été déclaré par les EDD dans leur rapport d'activité 2015-2016. Bien que chaque profil de personnel ait des tâches bien définies, une partie de leur temps peut être consacrée à d'autres activités (voir Figure 5). Cela est surtout vrai pour les coordinateurs-trices qui sont polyvalent.e.s, avec une répartition assez équitable entre différents types de tâches. En ce qui concerne les animateurs-trices, bien que la majorité de leur temps soit consacrée aux activités avec les enfants, environ 20% de leur temps peut être dédié à de la gestion, des réunions et des formations. Enfin, le personnel administratif passe environ 70% de son temps à de la gestion administrative, ce qui est cohérent étant donné l'ampleur de ce type de tâche et souvent le manque de moyens humains à ce niveau (cf. point précédent). Il est à noter qu'un peu plus de 20% de leur temps est tout de même consacré aux activités avec les enfants.

Précisons qu'il n'y a pas de différence significative sur ces aspects entre des EDD ayant le statut AES-2 versus celles qui ne l'ont pas.

Figure 5. Répartition du temps de travail des coordinateurs-trices, animateurs-trices et administratifs selon différents types de tâches (N_{EDD} = 276)



Source : Rapport d'activité des EDD 2015-2016

4.1.3. Réunions d'équipe

Au même titre que la répartition du temps de travail, l'analyse des réunions d'équipe (type, périodicité, contenu), permet de donner des éléments d'information utiles pour éclairer les fonctionnements et dynamiques à l'œuvre dans les équipes.

Lors de l'exercice 2011-2014, une nouvelle forme d'évaluation des réunions d'équipes avait été suggérée. L'analyse des rapports d'activité 2015-2016 permet de s'assurer que la même analyse de la situation peut être établie.

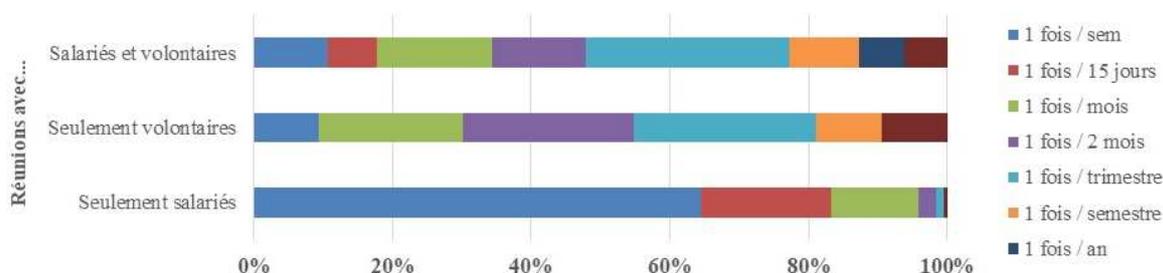
D'après les données récoltées en 2015-2016, il semble que moins d'EDD organisent des réunions d'équipe. Alors qu'environ 78% des EDD déclaraient effectuer des réunions avec uniquement les salariés dans l'exercice précédent, 70% font la même observation en 2015-2016. Cette diminution est d'autant plus marquée en ce qui concerne les réunions organisées à la fois avec les salariés et les volontaires. On passe de 81% d'EDD organisant de telles réunions à 65%. Par contre, la même proportion d'EDD indique qu'elles organisent autant de réunions uniquement avec les volontaires. Cependant, cette proportion reste faible car elle est de 19%.

Les invitations aux réunions d'équipe de personnes extérieures aux EDD sont relativement peu fréquentes. Seules 38% des EDD affirment qu'elles invitent parfois des externes. Dans ce cas, il s'agit souvent de structures partenaires (correspondant à plus de la moitié des invitations externes). Certaines EDD pointent aussi le fait que des expert.e.s sont parfois invité.e.s, à des fins de formation ou de supervision.

En ce qui concerne les fréquences des réunions d'équipes, les résultats 2015-2016 sont assez conformes à ceux de 2013-2014. On peut retirer les éléments principaux suivants. Premièrement, les réunions avec uniquement le personnel salarié sont les plus fréquentes et quasiment toutes les EDD les organisent au moins une fois par mois, avec 65% des EDD qui les organisent de façon hebdomadaire. Seules 30% des EDD organisent des réunions au moins mensuelles avec leurs volontaires. Par rapport à l'exercice précédent, une baisse importante (15%) est à noter. Enfin, la proportion d'EDD rencontrant mensuellement à la fois les salariés et les volontaires reste stable. La Figure 6 présente en détail ces proportions. Il est important d'interpréter ces résultats de fréquence

en regard de ceux qui indiquaient quelle proportion d'EDD organisaient ces différents types de réunions (cfr supra).

Figure 6. Fréquence des réunions d'équipe en fonction du statut du personnel (N_{EDD} = 276)



Source : Rapport d'activité des EDD 2015-2016

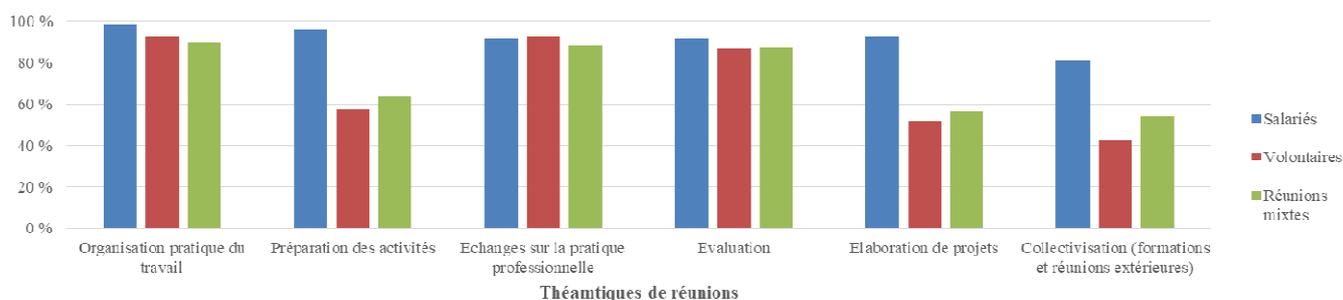
Lorsqu'une analyse sur les thématiques des réunions est effectuée (voir Figure 7), on constate que les sujets sont abordés de manière différenciée selon que les réunions sont organisées avec ou sans les salariés. Ainsi, une part très importante des EDD (au moins 90%) abordent avec les salariés toutes les thématiques investiguées dans le cadre du rapport d'activité. La seule thématique qui fait légèrement exception concerne la collectivisation des formations et des contenus des réunions extérieures, thématique qui est abordée par 80% des EDD.

Avec les volontaires ou dans le cadre de réunions mixtes (salariés et volontaires), deux clusters peuvent être dégagés. L'organisation pratique du travail, les échanges sur la pratique professionnelle ou les évaluations sont abordées par la plupart des EDD (au moins 87% d'entre elles), alors que la préparation des activités et les élaborations de projets sont quant à elles moins souvent discutées (entre 51 et 64% des EDD).

Seules 4 EDD sur 10 collectivisent avec les volontaires les informations issues de réunions extérieures ou de formations. Ce qui est plus questionnant est que seulement une EDD sur deux fait ce travail dans le cadre de réunions mixtes. Or, on pourrait postuler qu'il serait bénéfique qu'il y ait un plus grand partage des informations, surtout issues des formations, entre salariés et volontaires.

Il est à noter que ces constats sont similaires à ceux effectués dans le cadre de l'exercice précédent.

Figure 7. Thématiques abordées lors des réunions d'équipe en fonction du statut du personnel (N_{EDD} = 276)



Source : Rapport d'activité des EDD 2015-2016

4.1.4. Enjeux relatifs aux équipes

Les difficultés déjà largement décrites dans les deux rapports antérieurs restent d'actualité :

- Difficulté de gérer des temps partiels ;
- Précarité de l'emploi ;
- Problème de l'ancienneté des travailleurs/-euses qu'il est impossible de valoriser ;
- Difficultés ou impossibilité de remplacement (congé de maternité, congés maladie ou simples congés) ;
- Difficulté de trouver des volontaires qui s'engagent de manière sérieuse et sur le long terme d'une part et qui, d'autre part, puissent également intervenir au-delà de la sphère scolaire ;
- ...

Une EDD sur trois déclare explicitement que ces problèmes de personnels ont une influence directe sur les difficultés à mettre en œuvre le code de qualité en son sein. Cette proportion est en hausse puisque dans l'état des lieux précédent, nous en recensons une sur cinq.

Toutes ces difficultés entraînent un turn over important qui caractérise le secteur de manière général. Cette situation d'instabilité a des répercussions sur les enfants eux-mêmes qui doivent s'habituer à de nouvelles personnes, mais a aussi de manière plus générale une répercussion sur la mise en œuvre du projet d'accueil et sur le respect du code de qualité.

Comme nous l'indiquions également dans l'état des lieux précédent, cette gestion du renouvellement des équipes ainsi que du transfert des compétences relève du coordinateur ou de la coordinatrice qui n'est pas toujours suffisamment outillé.e pour faire face à cette situation.

4.2. Encadrement

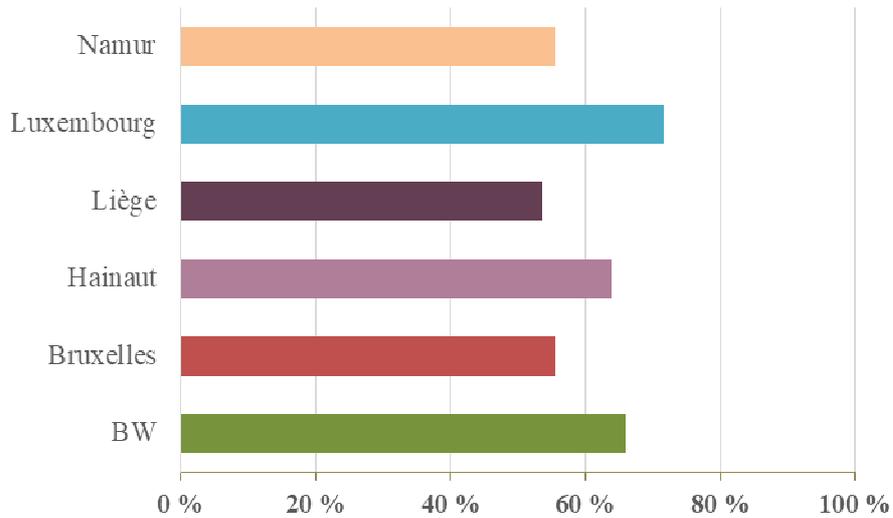
4.2.1. Qualification des animateurs

La présence d'un coordinateur *qualifié* est un prérequis pour déposer une demande de subvention. Par conséquent, toutes les EDD subsidiées disposent d'un coordinateur qualifié. Ce n'est pas le cas des animateurs qui ont des backgrounds et des expériences très diverses.

En 2016-2017, les 275 EDD subsidiées (hors EDD AES-2) comptaient 3468 animateurs. Il y avait donc en moyenne 12,6 animateurs par EDD. Parmi ceux-ci, 7,3 étaient qualifiés et 5,3 ne l'étaient pas.

La proportion d'animateurs qualifiés connaît des variations en fonction de la province, comme l'indique la Figure 8.

Figure 8. Proportions d'animateurs qualifiés, selon la province (NEDD = 275)



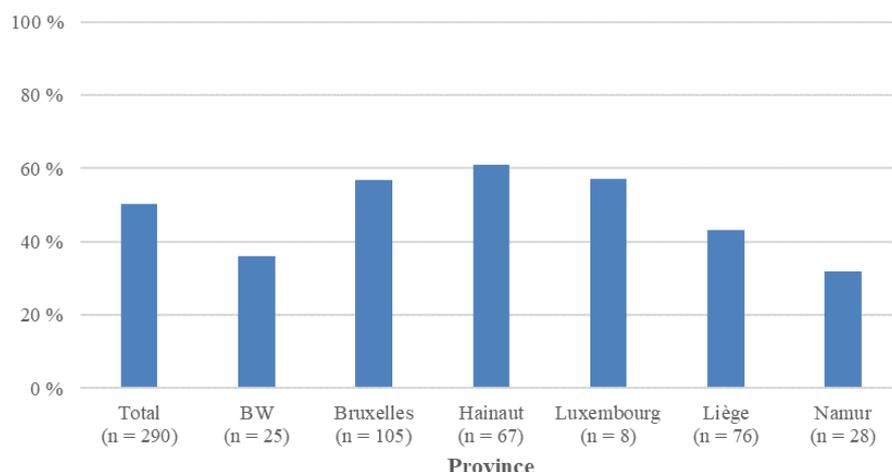
Source : Données administratives de l'ONE 2016-2017

4.2.2. Formation continue

Lors de l'exercice précédent (2011-2014), il avait été constaté que le taux d'EDD déclarant qu'au moins une personne de l'équipe participait à une formation était de 80% (avec des variations entre provinces). Toutefois, il n'y avait pas d'information précise sur les structures vers lesquelles les EDD envoyaient leur équipe et les EDD répondaient pour toutes formations confondues.

En 2016-2017, seules 50% des EDD déclarent qu'au moins un des membres de leur équipe a participé à une formation organisée soit par les **coordinations régionales**, soit par la **Fédération francophone des EDD**. Étant donné le caractère régional de cet item, la Figure 9 présente les variations entre les provinces concernant la proportion d'EDD ayant indiqué en 2016-2017 qu'aucun membre de l'équipe n'a suivi de formation.

Figure 9. Pourcentage d'EDD pour lesquelles aucun membre de l'équipe n'a suivi de formation, par province



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Il est à noter que 94% des EDD ont bien pris connaissance du portefeuille de formations offert par ces structures. Les moyens de communication de ce portefeuille ont des impacts assez différents. Ainsi, une majorité d'EDD ont pris connaissance des formations par les brochures et programmes de la Fédération (pour 71% des EDD) et des coordinations régionales (70% d'entre elles). Environ la moitié (47%) des EDD ont pris connaissance de ce portefeuille via les newsletters et mailing des coordinations, alors que seulement 38% des EDD ont été interpellées par les newsletters et mailing de la Fédération. Enfin, les moyens suivants ont un impact mineur (moins de 25% des EDD concernées) : site internet et/ ou Facebook de ces structures (21%), système de bouche-à-oreille (13%), ou via le brevet (4%).

En ce qui concerne les formations proposées par l'ONE, 91% des EDD déclarent avoir pris connaissance de ce portefeuille spécifique, mais seules 25% d'entre elles ont envoyé au moins une personne de leur équipe à l'une des formations proposées.

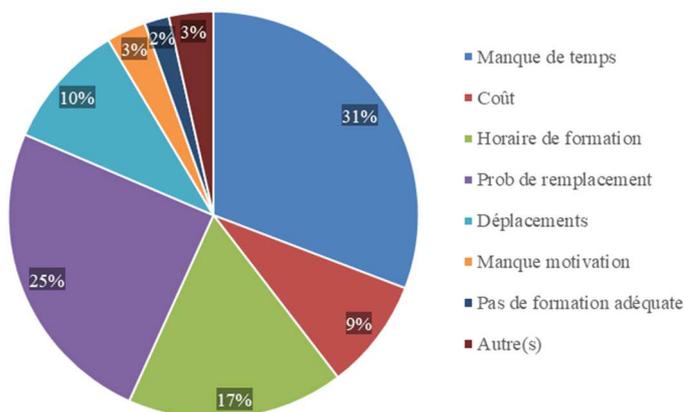
Concernant les autres types de formations, 59% des EDD indiquent qu'elles ont suivi des formations organisées par d'autres structures, telles que des communes, Bruxelles Environnement, l'Université de Paix, Lire et Ecrire, la Ligue de l'Enseignement... Enfin, seules 20% des EDD ont souhaité faire appel à une personne ressource extérieure pour une supervision d'équipe. Parmi ces 20%, 45 EDD ont pu réaliser cette rencontre. Les raisons évoquées pour les quelques EDD n'ayant pas pu le faire concernent souvent le manque de temps et parfois le coût que représente l'intervention d'une personne extérieure.

4.2.3. Freins à la formation continue

Participer à des formations n'est pas toujours facile, de par les contraintes auxquelles sont soumis les membres des équipes. La répartition de ces freins est quelque peu différente entre les membres salariés et les membres volontaires (voir Figure 10 et Figure 11), bien que la cause majeure, le manque de temps, soit identique. 80% des EDD affirment qu'elles rencontrent cette difficulté lorsqu'elles doivent envoyer des salariés en formation. Dans le cas de volontaires, ce frein est présent pour 50% des EDD. Dans ce contexte, il ne faut pas sous-estimer le fait que nombre de salariés et plus encore de

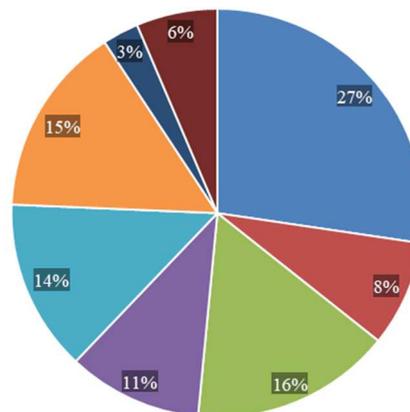
volontaires le sont à temps partiels, ce qui limite fortement le temps disponible pour des formations et pourrait partiellement expliquer la prégnance de la catégorie « manque de temps ».

Figure 10. Freins à la formation continuée pour salariés (NEDD = 310)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Figure 11. Freins à la formation continuée pour volontaires (NEDD = 310)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

La question des problèmes de remplacement a été invoquée comme un frein pour les salariés par un quart des EDD. Nombre d'EDD n'ont en effet pas les moyens ou les ressources humaines pour permettre à un ou plusieurs membres de l'équipe de participer à des formations sans avoir un impact sur l'accueil des enfants et potentiellement sur le nombre de jours d'ouverture de l'EDD qui intervient dans le calcul de leur subvention. Une piste a été évoquée de procéder comme dans l'enseignement où une ou plusieurs journées pourraient être consacrées à la formation, sur le modèle de journées pédagogiques qui seraient comptabilisées comme journées d'activités par l'ONE. Cette idée serait à investiguer tout en prenant en considération les autres freins ou les autres problèmes pointés par les EDD comme le fait qu'une formation ne puisse pas s'ouvrir à moins de 8 participants (cf ci-après) ou qu'un plafond de quatre personnes par équipe soit admises en formation.

Le frein « manque de motivation » qui représente 15% des raisons évoquées pour une non-participation des volontaires à des formations a soulevé un nombre important de questions et de réactions lors de la présentation de cet état des lieux auprès des acteurs de terrain. Sous ce critère, des situations très différentes peuvent se présenter. Il peut être difficile de motiver un.e volontaire, ancien.ne enseignant.e, qui n'estime pas nécessaire de faire des formations pour son activité de soutien scolaire au sein de l'EDD dont il ou elle fait partie. De manière plus générale, il peut également être difficile de demander plus de temps aux volontaires que celui consacré aux activités de l'EDD (relevant principalement de la sphère scolaire) pour participer aux formations proposées. Et ce, même si certaines formations sont transversales et que les bénéficiaires que peut en retirer la personne en formation peuvent être exploitables hors du contexte de l'EDD. Il faut souligner que bon nombre de volontaires sont des personnes retraitées qui ont également beaucoup d'autres activités. Enfin, certains acteurs de terrain soulignent que ce sont les coordinateurs des EDD qui sont souvent au courant du portefeuille de formation et que, dans certaines situations, c'est eux-mêmes qui décident s'il y a, ou non, suffisamment de motivations à envoyer des volontaires en formation. On le voit, ce

critère mérite d'être à la fois spécifié mais également re-labellisé pour éviter un aspect péjoratif non pertinent.

Un frein qui n'était pas dans les modalités de réponse initiales mais qui pourtant a été rapporté par de nombreuses EDD concerne la logistique des formations proposées, par rapport au nombre de participants. Soit la formation ne proposait pas suffisamment de places (voire était complète au moment où une EDD souhaitait envoyer l'un de ses membres, reportant dès lors l'inscription à une session ultérieure), soit elle était annulée faute d'un nombre suffisant de participants. Étant donné la récurrence de ce frein dans les réponses qualitatives des EDD, il serait sans doute pertinent de l'ajouter dans les modalités de réponse pour les exercices suivants.

4.2.4. Offre de formations

74% des EDD ont estimé que l'offre de formation était suffisante. Il s'agit d'un recul par rapport à l'exercice 2013-2014 où 89% des EDD déclaraient avoir pu trouver une offre répondant à leurs besoins dans le catalogue offert. Malgré cette diminution notable, les formations semblent majoritairement correspondre à la demande des équipes qui déclarent par ailleurs un partage des acquis en leur sein, suivant diverses modalités.

Pour 23 EDD qui ont précisé des manques dans l'offre de formation en 2016-2017, celles-ci ont pointé de formations axées sur les difficultés d'apprentissage (liées notamment à de la dyslexie ou autres difficultés) et sur la gestion de conflit, de l'agressivité voire de la violence des enfants. Quelques EDD ont également indiqué que les formations proposées n'étaient pas suffisamment qualifiantes car notamment trop éloignées de la réalité de terrain et/ou insuffisamment longues que pour traiter une matière en profondeur.

5. PREMIER CADASTRE DES INFRASTRUCTURES

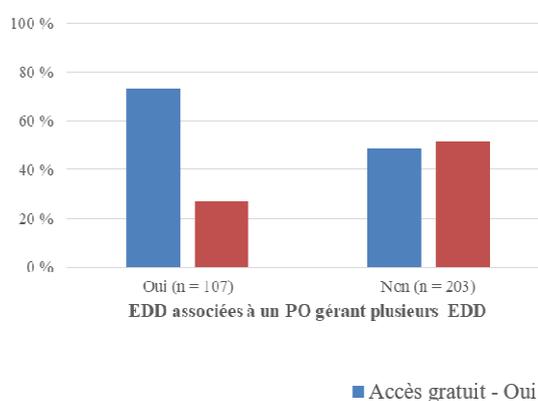
La question des locaux et infrastructures dont disposent les Écoles de Devoirs avait déjà fait l'objet d'une attention particulière dans le rapport 2011-2014. Cette thématique avait principalement émergé au travers de la question du respect du code de qualité. Bon nombre d'EDD avaient mis en exergue les difficultés rencontrées à atteindre ces objectifs en lien notamment avec l'exiguïté des locaux, le manque d'espaces différenciés, la difficulté d'accueillir des enfants porteurs de handicap. Afin d'objectiver la situation, l'Observatoire avait rédigé une recommandation portant sur un projet de cadastre des infrastructures dont disposent les Écoles de Devoirs. Le canevas de rapport d'activités 2016-2017 a donc été modifié en ce sens afin de réaliser un premier état des lieux qui considère une série de points d'attention tels que les questions de gratuité ou non des locaux, les types de locaux (notamment en fonction du nombre de pièce à disposition des EDD) et les espaces partagés.

5.1. Mise à disposition gratuite de locaux

Pour la période s'étalant de septembre 2016 à juin 2017, **57% des EDD** (177 sur les 310 ayant rempli leur rapport d'activités) ont signalé avoir eu accès à des locaux gratuitement. Il est important de nuancer ce résultat. En effet, la question portait sur l'accès gratuit à des locaux, mais il est possible que certaines des EDD ayant répondu par l'affirmative à cette question aient dû louer des locaux supplémentaires.

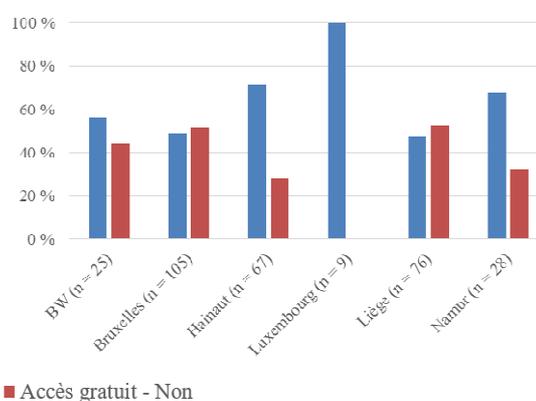
D'après trois critères étudiés, on constate l'existence d'une certaine disparité entre les EDD en ce qui concerne la mise à disposition gratuite de locaux. Premièrement, les EDD ayant un statut AES-2 (34 répertoriées comme tel sur les 310 EDD ayant complété leur RA) déclarent proportionnellement moins d'accès à cette gratuité. C'est le cas pour seulement 35% d'entre elles. Néanmoins, pour expliquer ce faible taux, nous pouvons faire l'hypothèse que ces structures disposant de plus de moyens ont moins de nécessité à devoir trouver des infrastructures gratuites. Deuxièmement, les EDD qui font partie d'un pouvoir organisateur (PO) qui gère plusieurs EDD ont un accès plus important à des locaux gratuits. La Figure 12 résume cette information. Enfin, comme le montre la Figure 13, il existe une certaine disparité entre les EDD selon la province dans laquelle elles se situent.

Figure 12. Accès à des locaux gratuits selon le statut du PO



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

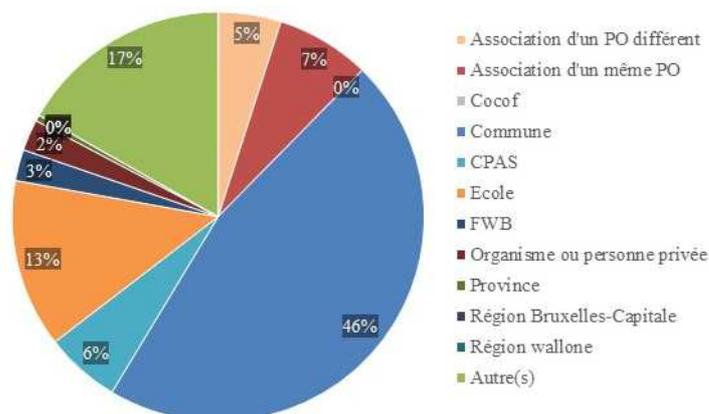
Figure 13. Accès à des locaux gratuits selon la province



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Différentes structures mettent à disposition ces espaces pour les 177 EDD déclarant occuper gratuitement des locaux. La Figure 14 montre la répartition de ces structures. Il est à noter qu'en cumulant les espaces fournis par les communes et par les écoles environnantes, cela explique environ 60% des situations. Les 17% « autres structures » correspondent aux organismes suivants : des sociétés de logements sociaux ou des société immobilière de service public, des centres culturels, un doyenné, une société privée.

Figure 14. Répartition des structures mettant à disposition des locaux (N = 203)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

5.2. Configuration des locaux

Les données relatives à la configuration des locaux des EDD dans leurs rapports d'activités de 2016-2017 indiquent que :

- **78% des EDD** ont la possibilité d'avoir à disposition **au moins deux pièces de vie** ;
- **71% des EDD** disposent d'une **cuisine** ;
- **75% des EDD** occupent des locaux permettant l'organisation à **la fois d'activités calmes et actives**.

Si ces chiffres peuvent paraître relativement élevés, ils ne doivent pas occulter la diversité des situations vécues sur le terrain. Ainsi, lorsque plusieurs pièces sont à disposition d'une EDD, il faut encore prendre en considération la configuration de l'espace. **Près de la moitié (46%) des EDD déclarent d'ailleurs qu'elles ont un accès insuffisant et une diversité trop pauvre en termes d'espace.**

Les précisions apportées par les EDD en textes libres confirment d'ailleurs ces données :

- **L'exiguïté des locaux** qui avait déjà été mise en avant dans le précédent rapport apparait cette fois encore dans les réponses d'une trentaine d'Écoles de Devoirs qui relèvent des manques en matière d'infrastructures. La description de leurs difficultés confirme les constats déjà posés précédemment : outre les difficultés d'organisation d'activités, c'est aussi la question de la capacité d'accueil et de la saturation des structures qui se pose.
- **L'organisation de l'espace** : des pièces en enfilade ou une absence de séparation physique entre les pièces ne permettent pas réellement l'organisation d'activités différenciées. Et

lorsque l'organisation des locaux le permet, quelques Écoles de Devoirs soulignent également la difficulté de circuler d'une pièce à l'autre sans déranger une autre activité. Notons que la problématique du **bruit** a été explicitement soulignée par une vingtaine d'Écoles de Devoirs.

- Pour un quart des EDD, l'organisation des activités durant la semaine est dictée par une **segmentation du temps entre les activités en lien avec la sphère scolaire et les autres types d'animations**, posant la question de savoir que faire avec les enfants qui n'ont pas ou plus de devoirs, qui ont besoin de se défouler ou de se reposer.

Les données du cadastre indiquent également qu'une proportion non négligeable d'EDD n'a pas un accès habituel aux lieux suivants :

- des **toilettes séparées** pour filles et garçons : **44%** des EDD n'y ont pas accès habituellement ;
- un **espace vert** : **57%** des EDD n'y ont pas accès habituellement ;
- un **espace extérieur** de jeux tel qu'une cour de récréation : **42%** des EDD n'y ont pas accès habituellement ;
- des **infrastructures sportives** : **88%** n'y ont pas accès habituellement.

Concernant le manque d'espace extérieurs et/ou d'espaces verts, les apports en textes libres confirment le regret des EDD de ne pouvoir proposer aux enfants un espace où ils peuvent notamment se défouler.

Cependant, il est à noter que **74% des EDD ont la possibilité d'avoir un accès ponctuel à d'autres infrastructures** telles que des infrastructures sportives, des espaces de jeux extérieurs, des centres culturels et/ou des salles de spectacle, des espaces publics numériques, des bibliothèques et des ludothèques...

Des analyses plus approfondies (représentation de chacun des dispositifs préalablement cités et analyse par clusters) amènent au constat que les différences en termes d'accès et de diversité sont importantes d'une EDD à l'autre. Autrement dit, on retrouve des profils d'EDD qui ont un accès facile et/ou habituel à toute une série de lieux, et des profils d'EDD qui sont dépourvus d'espaces différents. Ainsi, une EDD qui a accès à des locaux pour activités calmes et actives aura aussi souvent accès à plus de deux pièces de vie et à une cuisine. De même, une EDD qui déclare utiliser régulièrement un espace vert, utilise également régulièrement une cour de récréation ou des infrastructures sportives. À l'inverse, une EDD qui n'a pas accès à l'une de ces composantes n'aura souvent pas accès aux autres.

5.3. Locaux partagés

Dans l'état des lieux 2011-2015 des Écoles de Devoirs, le partage de locaux avait été avancé comme une piste de solution pour les EDD en manque de places, pour autant que des balises soient mises pour assurer une identification physique de l'EDD. Des questions ont ainsi été ajoutées dans la partie « infrastructures » du rapport d'activités afin de mieux cerner les pratiques en la matière. Il apparaît ainsi que le partage des locaux avec des personnes ou des organismes externes à l'EDD qui proposent des activités différentes est une pratique répandue dans le secteur. Ainsi, **71% des EDD déclarent partager les locaux qu'elles utilisent habituellement**.

L'analyse des rapports d'activités 2016-2017 révèle également que **85% des EDD** déclarant partager leurs locaux, affirment également avoir la possibilité de personnaliser et d'identifier l'espace comme étant celui de l'EDD sans rencontrer de difficulté la plupart du temps. Concrètement, l'espace est

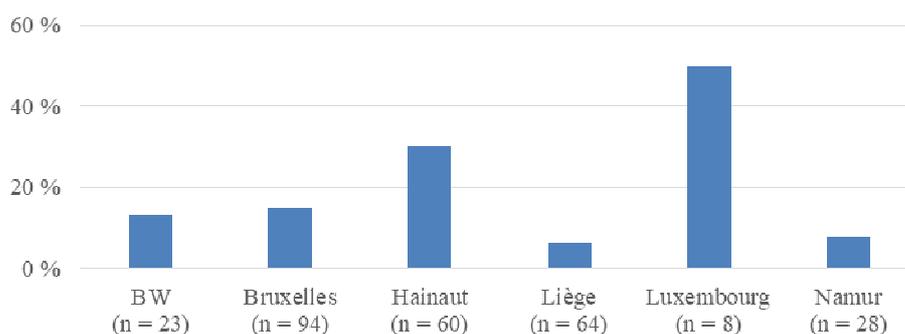
personnalisé par des productions d'enfants (dessins, bricolages...), des fresques murales, des photos d'activités, des affiches, des documents en lien avec l'organisation de l'EDD (ROI, charte de vie), du matériel scolaire, ludique ou créatif, des espaces de rangement dédiés uniquement à l'EDD...

Les difficultés relevées par les 15% d'EDD restantes sont intéressantes à relever.

Le partage d'espace nécessite en effet une réelle **organisation logistique** (réservation des plages horaires, négociation sur les jours d'ouverture, réaménagement des espaces en fin d'activité le cas échéant, stockage et accès au matériel...) mais aussi un **respect mutuel des structures cohabitantes**. Ainsi quelques Écoles de Devoirs regrettent le manque de soin (rangement, nettoyage des locaux), la nécessité de mettre sous clé le matériel pour éviter qu'il ne disparaisse ou qu'il ne soit abimé ou encore la difficulté de gérer des espaces où circulent d'autres personnes, externes à l'EDD.

Soulignons également que certaines EDD organisent leurs activités dans un local dépendant **d'un établissement scolaire**. Les données administratives de l'ONE indiquent ainsi que 16,3 % des EDD ont accès à des locaux scolaires. Et comme le montre la Figure 15, il y a de grandes disparités selon la province.

Figure 15. Accès à des locaux scolaires, selon la province



Source : Données administratives de l'ONE 2016-2017

Dans notre état des lieux précédent, nous avons déjà souligné une série de difficultés inhérentes à ce partage d'espace. Parmi celles-ci, le **manque de lisibilité** quant à l'identité propre des EDD avait été fréquemment constaté. Ainsi, la présentation de cet état des lieux auprès des acteurs de terrain a permis de confirmer la difficulté pour les EDD implémentées dans des établissements scolaires d'être en phase avec leurs quatre missions. Non seulement les attentes pour le soutien scolaire sont renforcées, tant par les parents que par le personnel enseignant mais en plus, certaines activités hors soutien scolaire ne sont pas toujours possible à mettre en place, pour des questions logistiques.

Les problèmes spécifiques décrits par les EDD dans une question libre posée dans le cadre du cadastre des locaux confirment également ce nœud. Une EDD décrit ainsi sa réalité : « des espaces peu appropriés pour les jeux collectifs et les travaux en groupe, difficulté de sortir du cadre scolaire, impossibilité d'afficher les créations des enfants, respect du règlement intérieur parfois contradictoire avec notre projet pédagogique (ex. : interdiction pour les parents de rentrer dans l'école en fin d'activité, interdiction pour les animateurs portant des signes religieux de rentrer dans l'école) ».

La **communication** avec le personnel de l'école est également décrite comme pouvant être parfois problématique, ce qui peut avoir des répercussions sur la bonne organisation des activités de l'EDD. Cette question est sans doute à mettre plus largement en lien avec les problèmes de communication relevés de manière plus générale entre les acteurs du monde scolaire et extrascolaire.

Signalons également que dans certaines situations, l'EDD accueille des enfants lorsque des cours sont encore donnés, ce qui peut causer des problèmes lorsqu'il s'agit de maintenir le calme et le silence.

Ce premier état des lieux des infrastructures confirme donc la **multiplicité des situations** vécues par les EDD du point de vue de leurs locaux. Nous retiendrons prioritairement que **2 EDD sur 10 doivent organiser leurs activités d'intérieur dans une pièce unique et qu'une EDD sur 4 n'est pas en mesure de faire coexister des activités calmes et actives**. Ces informations doivent être mises en perspective avec l'analyse des types activités organisées par les EDD ainsi qu'avec la qualité de l'accueil, notamment en ce qui concerne le bien-être de l'enfant et plus particulièrement, le respect de son rythme.

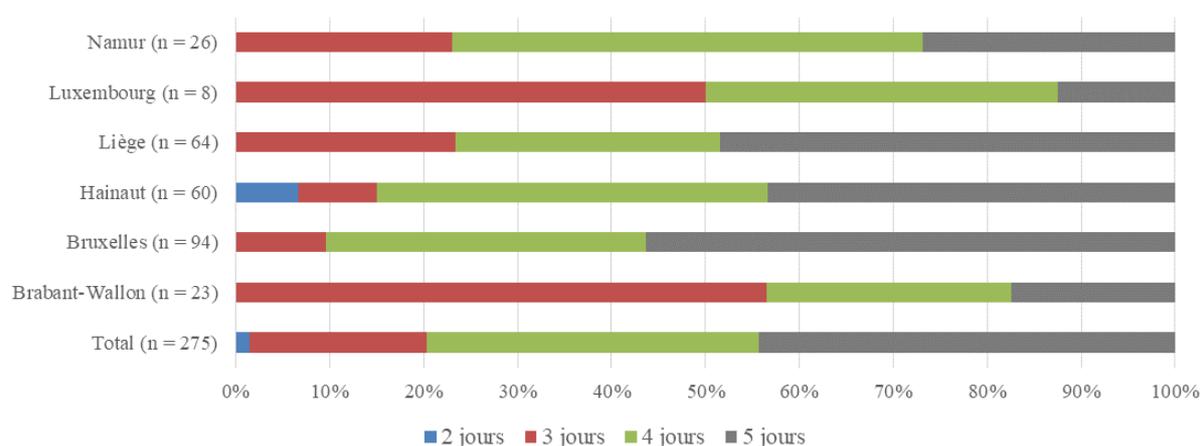
6. ÊTRE OUVERT À TOUS SANS DISCRIMINATION

6.1. Ouverture (jours, heures, congés)

Tout comme pour l'état des lieux précédent, les données qui figurent dans cette section du rapport ne sont pas issues des rapports d'activité des EDD, mais des tableaux administratifs fournis par l'ONE auprès de qui les EDD doivent renseigner le respect des critères ouvrant droit à la reconnaissance et au subventionnement. En effet, d'après le Décret, les EDD doivent être ouvertes au moins trois jours par semaine en période scolaire. Les sites regroupés, reconnus comme une seule EDD, peuvent être ouverts uniquement deux jours par semaine.

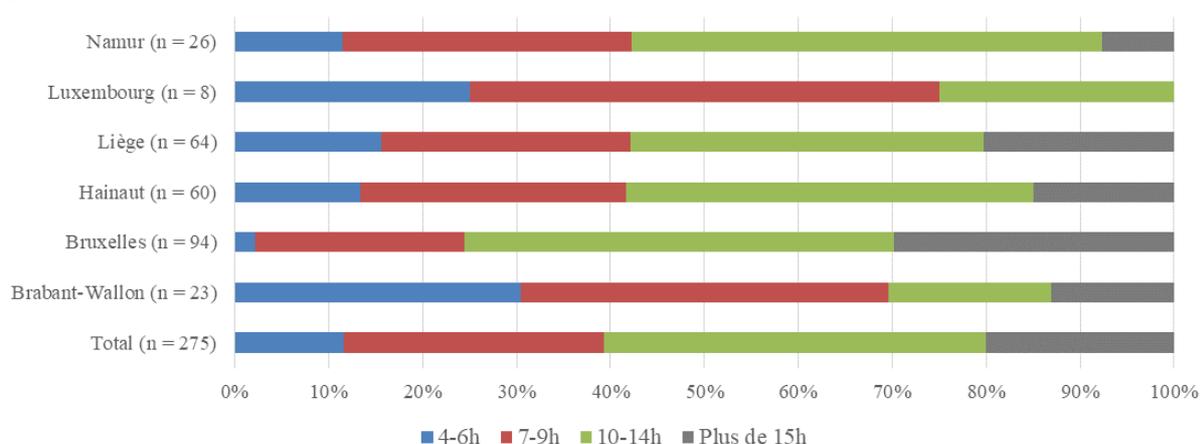
Les Figure 16 et Figure 17 présentent les jours et heures d'ouverture déclarées par les EDD. Entre autres éléments, il ressort que 44% des EDD sont ouvertes cinq jours par semaine et 35% quatre jours par semaine. Il existe cependant des situations différentes en fonction du lieu d'implantation de l'EDD. La vaste majorité des EDD sont ouvertes entre 7 et 14h par semaine.

Figure 16. Répartition des EDD selon leur nombre de jours d'ouverture par semaine en période scolaire par province



Source : Données administratives de l'ONE 2016-2017

Figure 17. Répartition des EDD selon leur nombre d'heures d'ouverture par semaine en période scolaire par province

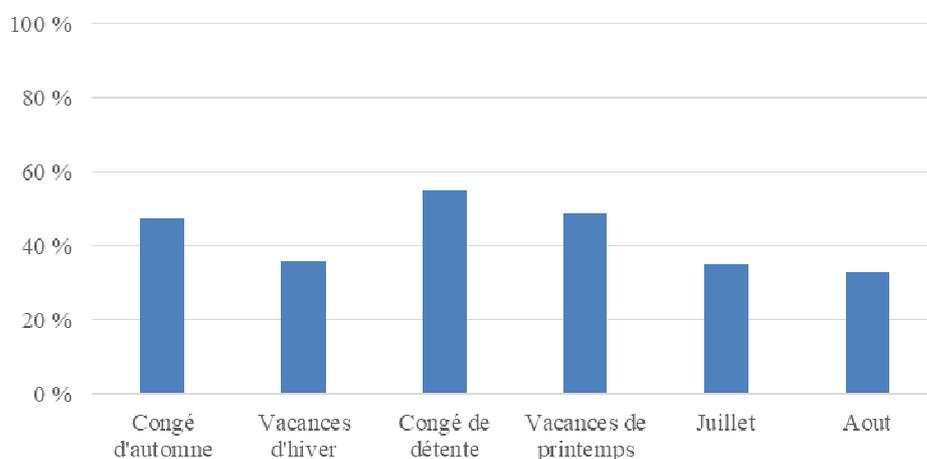


Source : Données administratives de l'ONE 2016-2017

La répartition des EDD selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire met en exergue plus de variété interprovinciale que l'analyse des jours d'ouverture. C'est à Bruxelles, puis à Liège que ces heures sont les plus conséquentes. Namur, le Hainaut et le Brabant wallon se trouvent dans une situation intermédiaire, avec dans les provinces hennuyère et brabançonne une proportion non négligeable d'EDD n'ouvrant que de 4 à 6 heures par semaine. Enfin dans la province du Luxembourg, peu d'EDD atteignent les dix heures hebdomadaires.

L'ouverture pendant les congés scolaires connaît elle aussi des situations diverses, comme le montre la Figure 18. L'investissement des EDD se fait principalement lors des congés de détente (Carnaval, 55%), d'automne (Toussaint, 47%) et de printemps (Pâques, 48%). Les mois d'été (34 et 33%), ainsi que les congés de fin d'année (35%) font l'objet de moins d'activités, même s'ils ne sont pas complètement délaissés.

Figure 18. Pourcentage d'EDD ouvertes selon la période de congés (N_{EDD} = 276)



Source : Données administratives de l'ONE 2016-2017

6.2. Profil des enfants accueillis

La question des caractéristiques socio-culturelles des enfants accueillis en EDD avait déjà pu être traitée dans les deux états des lieux précédents. Dans les deux cas, cette thématique faisait l'objet d'une question ouverte. Afin d'affiner les réponses pour l'état des lieux 2011-2014, la question avait toutefois été revue de manière à préciser les catégories d'enfants accueillis.

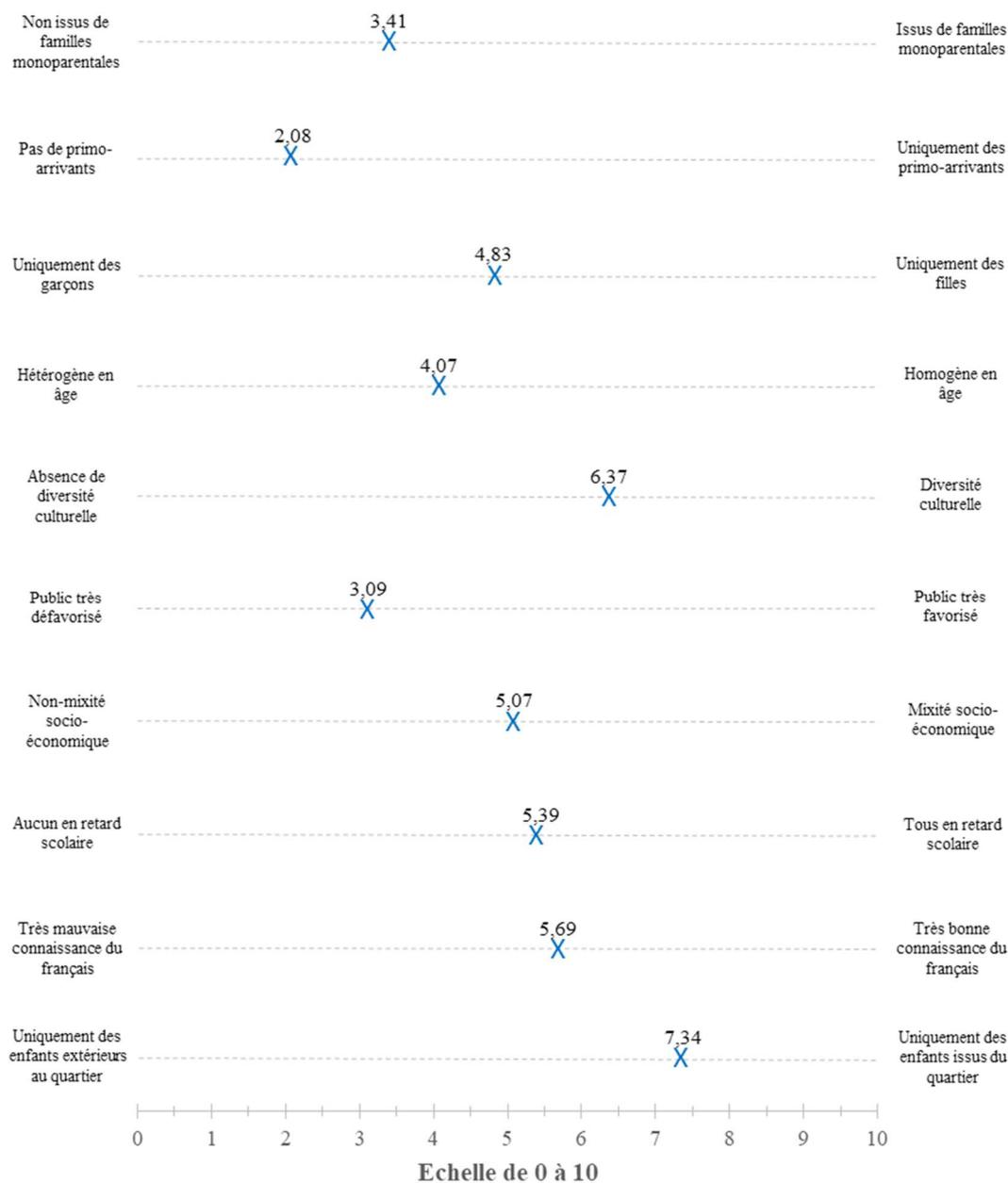
Dans le cadre de l'état des lieux précédent, plusieurs tendances se dégagent concernant le profil des enfants accueillis, dont voici une courte synthèse :

- Les EDD soulignent que les enfants étaient **majoritairement en difficulté scolaire**, avec un accompagnement assez peu régulier de la part des parents, (pour plusieurs raisons : vie professionnelle prenante, mauvaise maîtrise du français,...).
- Bon nombre d'EDD déclaraient accueillir parfois des **enfants primo-arrivants**, nécessitant un encadrement spécifique notamment au niveau de la maîtrise du français.

- Les EDD ont également mis en avant la **précarisation croissante des familles**, avec un impact non-négligeables sur les enfants.
- Elles indiquaient également accueillir un nombre de plus en plus important d'enfants issus de **l'enseignement spécialisé** (cette question sera plus particulièrement traitée dans une section ultérieure de ce chapitre).

Partant de là, il a été décidé d'investiguer de manière plus approfondie la thématique du profil des enfants accueillis dans cet état des lieux, notamment en utilisant des questions quantitatives, et non plus seulement ouvertes. Plusieurs des critères émergeant des évaluations précédentes ont été investigués de cette manière, et différents indicateurs ont été ajoutés. Au total, dix critères ont été investigués afin d'établir un profil des enfants accueillis de manière globale à travers toutes les EDD. Pour chacun de ces dix critères, les EDD devaient répondre sur une échelle bipolaire à onze échelons (de 0 à 10). Ces échelons sont tout à fait arbitraires et ne représentent en aucun une valence attribuée à chacun des pôles. En d'autres termes, il n'y a pas lieu d'interpréter un « 0 » comme « moins bien/plus négatif » qu'un « 10 ». La Figure 19 présente les résultats issus de cette évaluation. Pour chacun des critères, la moyenne pour l'ensemble des EDD ayant répondu est symbolisée par une croix. La moyenne étant une mesure de tendance centrale, il est évident qu'il peut y avoir une certaine variabilité parmi les réponses des différentes EDD. Par exemple, pour le critère « enfants primo-arrivants », les résultats indiquent qu'en moyenne, les EDD rapportent que leur public est relativement peu composé d'enfants primo-arrivants, sachant que la moyenne est plus proche du pôle extrême « Pas de primo-arrivants » plutôt que du pôle extrême « Uniquement des primo-arrivants ». Cette moyenne n'empêche pas que certaines EDD aient un résultat fort différent, comptant au contraire beaucoup d'enfants primo-arrivants dans leur public.

Figure 19. Profil des enfants accueillis, selon la province



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

Note : le nombre de répondants pour chacun des critères est indiqué dans le texte, afin de favoriser la lisibilité du graphique

Une certaine homogénéité interprovinciale est constatée pour chacun des critères (moins de 1.5 point de différence sur une échelle de 0 à 10), si on excepte les EDD de la province du Luxembourg qui présentent un profil un peu plus particulier⁴. Globalement, le profil des enfants accueillis est le suivant :

- ils sont **plutôt issus du quartier** indiquant que la proximité géographique est importante ;

⁴ Le lecteur intéressé pourra retrouver en annexe un graphique plus complet, présentant les résultats par province (cfr Figure 40).

- la **maîtrise du français et la question du retard scolaire** sont **moyennes** ;
- la question de la **mixité socio-économique** est assez **partagée**, mais pour les EDD ayant indiqué une non-mixité, elles soulignent la **précarisation des familles** ;
- la **diversité culturelle** (dépendamment des EDD, cette diversité est due à la nationalité, la langue, la religion, la structure familiale ou encore le niveau socio-économique familial) est **plutôt présente** mais elle est étonnamment la plus faible à Bruxelles ;
- l'**âge** des enfants accueillis est **surtout hétérogène** dans le **Brabant wallon et à Liège** ;
- la **répartition filles-garçons** est **bien équilibrée** ;
- il y a **peu d'enfants primo-arrivants** dans les EDD (il se peut que beaucoup d'entre elles en accueillent, mais ils sont en grande minorité au sein du public d'enfants, sauf dans certains endroits où sont également implantés des centres d'accueil de personnes migrantes) ;
- la situation de familles des enfants accueillis semble **peu souvent** caractérisée par la **monoparentalité**.

De manière assez surprenante, le nombre d'EDD répondantes diffère pour chacun des critères. Autrement dit, certaines EDD ont choisi de répondre à certains critères et pas à d'autres. Nous pouvons faire l'hypothèse que certains critères étaient trop difficiles à évaluer pour les EDD mais il est également possible que la réponse à certains critères pouvait paraître trop stigmatisante. Afin de pouvoir bien comprendre les résultats, voici les différents nombre de répondants : *enfants issus du quartier* (n = 273), *maitrise du français* (n = 265), *retard scolaire* (n = 246), *mixité socio-économique* (n = 255), *diversité culturelle* (n = 276), *homogénéité de l'âge* (n = 213), *présence de primo-arrivants* (n = 240), *monoparentalité des familles* (n = 214). Seules 114 EDD ont répondu au critère *public (dé)favorisé* mais il est à noter que les EDD n'étaient invitées à répondre à ce critère uniquement dans le cas où elles avaient indiqué une *non-mixité socio-économique* des enfants accueillis (score de 0 à 4 pour ce critère). Notons également que la présentation de cet état des lieux auprès des acteurs de terrain a permis de soulever la complexité du critère *public (dé)favorisé*. Comment l'évaluer de manière objective ? Quels sont les indicateurs fiables ? Donner une telle qualification n'est-elle pas trop stigmatisante ? Il s'agit là d'autant de questions invitant à reconsidérer ce critère dans le cadre d'un prochain exercice. Enfin, le critère du *genre* est celui qui a récolté le moins de réponse (n = 104). Il est difficile d'expliquer ce faible taux de réponse, s'agissant d'un critère facilement évaluable.

En complément de ce profil dressé par ces « curseurs », la moitié des EDD (49%) a déclaré avoir constaté une évolution du public d'enfants accueillis et de leur famille. L'analyse des descriptions en texte libre de ces évolutions vient confirmer les données analysées dans les états des lieux précédents : paupérisation des familles, inscription d'enfants allophones ou ayant de grandes difficultés de maîtrise de la langue, arrivée d'enfants réfugiés, augmentation des difficultés scolaires, enfants présentant des troubles de l'apprentissage ou des troubles du comportement, enfants sous pression scolaire ... Ces caractéristiques du public accueilli appuient les difficultés ressenties comme croissantes au sein des équipes. Cependant, cette situation ne doit pas occulter complètement des évolutions positives rapportées par certaines équipes répondant à cette question de l'évolution de leur public : augmentation de la relation de confiance avec les familles, meilleure implications des parents, amélioration des résultats scolaires des enfants...

6.3. Âge et type d'enseignement des enfants accueillis

Les âges légaux des enfants accueillis ouvrant droit à la reconnaissance et au subventionnement par l'ONE vont de 6 ans à 15 ans⁵, soit l'âge d'entrée théorique à l'école primaire et l'âge de fin d'obligation scolaire à temps plein.

Le Tableau 8 présente les statistiques descriptives pour l'âge minimal et maximal des enfants accueillis, selon les rapports d'activités 2015-2016.

Tableau 8. Statistiques descriptives des âges des enfants accueillis en EDD, 2015-2016

Province	Age minimal			Age maximal		
	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Moyenne	Ecart-type	Médiane
Brabant-Wallon (n = 21)	5,95	0,80	6,00	15,43	2,66	15,00
Bruxelles (n = 99)	6,53	1,95	6,00	15,35	3,47	15,00
Hainaut (n = 61)	5,92	0,76	6,00	14,16	2,78	13,00
Liège (n = 63)	5,96	1,82	6,00	15,00	3,06	14,00
Luxembourg (n = 8)	5,4	1,20	6,00	13,60	1,40	14,00
Namur (n = 24)	5,5	1,00	6,00	13,60	2,00	13,0
Total (n = 276)	6,1	1,60	6,00	14,81	3,04	14,00

Source : Rapport d'activités des EDD, 2015-2016

Nous constatons, qu'en moyenne, les âges correspondent aux limites fixées par le Décret. Par ailleurs, la variabilité (mesurée par l'écart-type) de l'âge maximal est plus importante que celle de l'âge minimal. Cela signifie que les EDD se distinguent plus fortement sur base de l'âge des enfants les plus âgés, en comparaison de celui des enfants les plus jeunes. D'ailleurs, le pourcentage d'EDD déclarant que l'âge maximal accueilli est de 15 ans est seulement de 17%. 28% d'entre elles affirment que l'âge maximal est supérieur à 15 ans, tandis que 55% déclarent un âge maximal inférieur à 15 ans. En ce qui concerne l'âge minimal fixé à 6 ans, 74% des EDD répondent respecter cette balise. 10% déclarent avoir un seuil supérieur à 6 ans, alors que 16% répondent que l'âge minimal est inférieur à 6 ans.

On le voit, de nombreuses EDD ouvrent leurs portes à des enfants hors des balises de subventionnement fixées dans le Décret, les critères de ce dernier n'empêchant pas les EDD d'accueillir des enfants hors de cette tranche d'âges. Cette question a été particulièrement traitée dans le rapport d'activités 2016-2017.

Outre la question de l'accueil des enfants de moins de 6 ans et de plus de 15 ans, l'accueil des enfants issus de l'enseignement spécialisé a également été investigué, sur base de la même formulation des items. La Figure 20 présente un état des lieux de ces trois types d'accueil au sein des 310 EDD ayant complété leur rapport d'activité.

⁵ Dans l'exposé des motifs du Décret, les EDD sont définies comme des structures pouvant accueillir des enfants de 6 à 18 ans.

Figure 20. Accueil des enfants de moins de 6 ans, de plus de 15 ans, et issus de l'enseignement spécialisé (ES) (N_{EDD} = 310)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

Les quelques EDD (moins de 10) qui ont précisé ce qu'elles entendaient par « autre raison ayant mené à un refus d'inscription » évoquaient principalement le manque de qualification du personnel, que ce soit pour l'accueil d'enfant de moins de 6 ans, de plus de 15 ans, ou d'enfants issus de l'enseignement spécialisé.

Concernant l'accueil de ces publics spécifiques, les EDD concernées ont décrit les projets qu'elles mettaient spécifiquement en œuvre.

Pour les 28 EDD qui accueillent des moins de 6 ans et qui ont mis en œuvre un projet particulier en place pour cette tranche d'âge, les activités se centrent principalement sur les enfants de 3^e maternelles avec pour objectif de faciliter leur transition vers le primaire. Les ateliers organisés avec ces enfants visent à travailler les prérequis de la lecture, du geste graphique, le développement de l'expression orale, du vocabulaire... Certaines EDD organisent des ateliers en présence des parents. Un

local spécifique peut également être dédié aux plus jeunes. Certaines EDD choisissent d'ouvrir leurs portes aux plus jeunes pour éviter de séparer les fratries ou pour préparer des enfants qui ne fréquentent pas l'école maternelle de manière régulière à entrer à l'école primaire.

Les projets particuliers mis en place par les 56 EDD qui accueillent **des jeunes de plus de quinze ans**, visent principalement le soutien scolaire : aide dans les matières principales, ateliers méthodologiques, soutien pour la réalisation de TFE... Ces EDD insistent sur l'acquisition de l'autonomie par les jeunes. Cet axe principalement scolaire implique de pouvoir trouver l'encadrement adéquat dont des enseignant.e.s à la retraite ou encore en fonction.

Au-delà de l'aspect scolaire de cet accueil, des activités sont aussi proposées aux jeunes : football, théâtre et activités en lien avec l'apprentissage de la citoyenneté. Des EDD dont le PO organise aussi une activité AMO ou maison des jeunes intègrent les jeunes dans ces activités.

Soulignons enfin que dans certaines EDD, les jeunes sont davantage impliqués dans l'organisation de la structure, voire l'animation notamment en participant à l'aide aux plus jeunes via la mise en place de systèmes de tutorat.

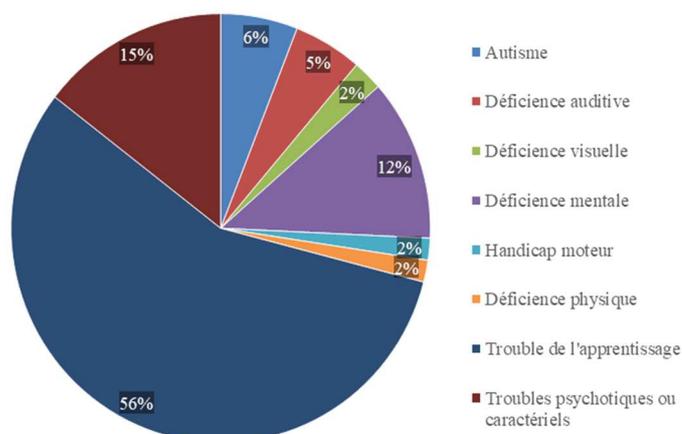
Enfin, parmi les 116 Écoles de Devoirs qui ont accueilli des enfants issus de **l'enseignement spécialisé** (ou en projet d'intégration dans l'enseignement général), 48 ont mis en place un projet particulier. Pour le plus grand nombre d'entre elles, ce projet consistait en une approche individualisée de l'enfant qui a été privilégiée tout en ayant une attention particulière pour l'intégration des enfants dans le groupe.

Ainsi, pour éviter les décalages entre les enfants dans les activités liées au soutien aux apprentissages, sachant que les enfants du spécialisé n'ont pas de travaux scolaires à domicile, les EDD proposent durant ce temps des activités liées aux besoins des enfants : soutien à la lecture, exercices ludiques... Une EDD explique avoir prévu un « devoir » spécifique à l'enfant afin de ne pas le laisser de côté.

Les EDD concernées par l'accueil d'enfants du spécialisé expliquent aussi travailler en collaboration étroite avec les enseignants et les parents et certaines EDD ont fait appel à un réseau plus étendu pour répondre aux besoins de ces enfants : référent social, PMS, associations spécialisées...

À ces demandes d'inscription particulières s'ajoutent les demandes d'inscription d'enfants porteurs de handicap, de déficience et/ou de troubles de l'apprentissage. De telles demandes ont été formulées dans 39% des EDD. Pour celles-ci, plusieurs modalités de réponse pour préciser la difficulté de l'enfant étaient suggérées, comme le présente la Figure 21. Comme on peut le voir sur cette figure, la majorité de ce type de demande concernait des enfants présentant un trouble de l'apprentissage. Il faut cependant nuancer ces réponses en soulignant qu'il est impossible à ce stade de déterminer si ces classements sont basés sur des diagnostics médicaux ou s'il s'agit de l'intuition des équipes.

Figure 21. Répartition des besoins spécifiques lors des demandes d'inscription en EDD (N_{EDD} = 121)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

6.4. Nombre d'enfants inscrits

Le Tableau 9 présente l'évolution du nombre total d'enfants accueillis par année en EDD depuis 2010-2011. Sur base de l'exercice 2016-2017, il est à noter que la moyenne du nombre total d'enfants accueillis par EDD varie assez fortement entre les provinces. Ainsi, cette moyenne s'élève à 37 enfants dans le Brabant Wallon, 67 enfants pour Bruxelles, 47 enfants dans le Hainaut, 67 enfants dans la province de Liège, 76 enfants pour le Luxembourg et, enfin, 49 enfants dans la province de Namur. Depuis 2010, on constate une augmentation croissante du nombre total d'enfants accueillis (+ 2251 enfants).

Tableau 9. Statistiques sur l'évolution du nombre total d'enfants accueillis en EDD

Exercice	Moyenne par EDD	Médiane par EDD	Total
2010-2011	57	42	15938
2013-2014	53	41	16325
2016-2017	60	43	18189

Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2010-2011, 2013-2014 et 2016-2017.

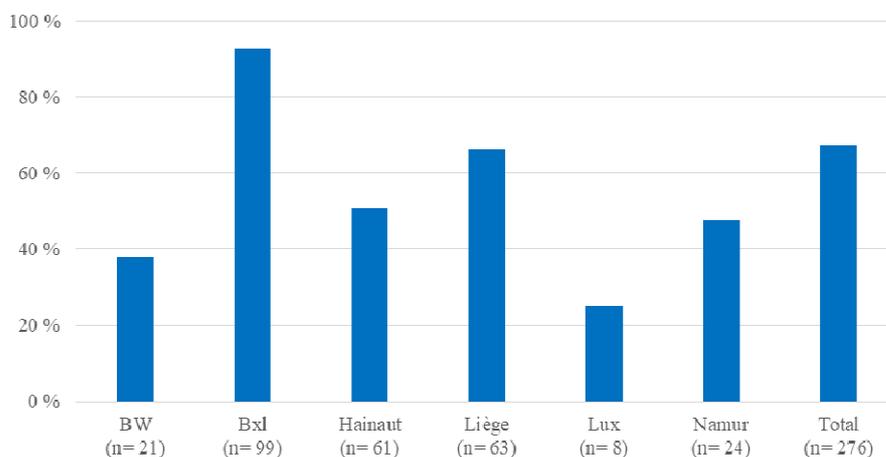
6.5. Listes d'attente et critères de sélection des enfants

Lors des exercices précédents, il avait été constaté que l'engorgement des EDD représentait une forte ligne de tension. De nombreuses EDD déclaraient en effet faire face à une demande plus importante que ce qu'elles pouvaient offrir en termes de place d'inscription. Certaines mettaient dès lors en place une liste d'attente et/ou des critères de priorités pour l'inscription.

Étant donné l'importance de cette thématique, les questions ont été affinées lors de l'exercice du rapport d'activité 2015-2016. La présente partie synthétise les informations obtenues à ce propos.

En 2015-2016, 67% des EDD (186 EDD sur les 276 répondantes) déclarent ne pas avoir pu prendre en charge des enfants. On constate de fortes disparités interprovinciales, comme le montre la Figure 22.

Figure 22. Pourcentage d'EDD ayant dû refuser des inscriptions, selon la province



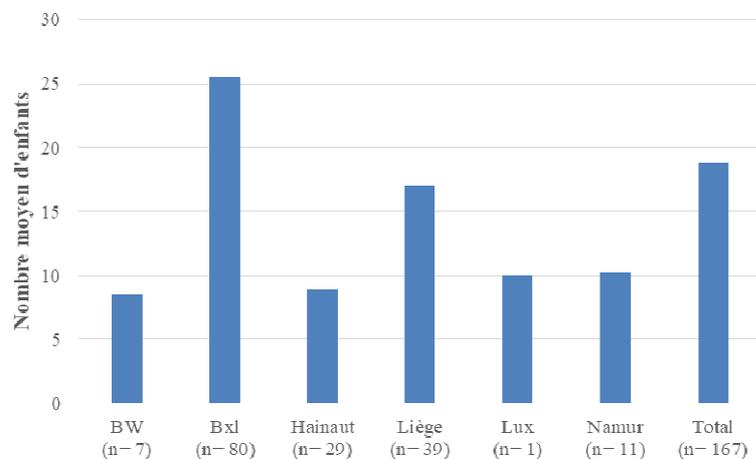
Source : Rapport d'activités des EDD, 2015-2016

Presque la totalité de ces 186 EDD (97%) expliquent que ces refus d'inscriptions sont liés au dépassement de l'offre d'accueil proposée. Une petite part de ces EDD (17%) évoquent également le fait que certains besoins spécifiques ne pouvaient être rencontrés, tels que des situations particulières de handicap (voir supra).

Plusieurs causes ont été évoquées pour expliquer le dépassement de l'offre d'accueil. Sur les 181 EDD répondantes, 83% d'entre elles disent être confrontées à un manque d'animateurs (volontaires ou salariés), 74% expliquent ce dépassement par une difficulté de configuration des locaux, 56% évoquent un manque de moyens financiers. D'autres causes, telles que le souhait de pouvoir répondre aux attentes d'un public d'adolescents, le souci de maintenir la qualité de l'accueil ou le fait qu'il y ait peu d'offres d'autres EDD à proximité, sont également évoquées mais très rarement (seules 7% des EDD en font mention).

Une liste d'attente a été créée dans 92% des 183 EDD ayant été confrontées à un dépassement de leur offre d'accueil. Ce haut pourcentage est constaté dans toutes les provinces. Par contre, le nombre moyen d'enfants inscrits sur cette liste d'attente varie fortement selon la province, comme le montre la Figure 23 (attention, ces données sont à considérer avec prudence, étant donné le nombre « n » de répondants dans certaines provinces). La présentation de cet état des lieux auprès des acteurs de terrain a permis de mettre en avant le fait que certaines EDD prennent la décision de ne pas proposer de listes d'attente car elles savent qu'elles ne pourront pas accueillir des enfants supplémentaires et, dès lors, ne souhaitent pas donner de faux espoirs aux parents. Cet élément est un autre argument qui démontre l'engorgement des EDD et le déséquilibre flagrant entre l'offre et la demande.

Figure 23. Nombre moyen d'enfants inscrits sur liste d'attente, selon la province



Source : Rapport d'activités des EDD, 2015-2016

Afin de pouvoir gérer ce manque d'offre d'accueil, 96% des 181 EDD ont mis en place un système de critère de priorité pour gérer l'accueil des enfants. Ce haut taux est constaté dans toutes les provinces, avec a minima 92% des EDD ayant souscrit à un tel système (province de Namur). Les critères de priorité investigués sont indiqués dans le Tableau 10. L'objectif était de voir quels étaient les critères communs à travers les EDD appliquant une liste d'attente. Toutefois, la question de la priorisation de ces critères n'a pas été investiguée. Ainsi, même si le critère *Enfants primo-arrivants* n'est pas un critère appliqué dans une majorité d'EDD, il est possible que ce critère représente la priorité numéro une pour l'une ou l'autre EDD.

Tableau 10. Critères de priorisation lorsque la demande excédait l'offre d'accueil

Critère	% d'EDD dans lesquelles ce critère est appliqué
Enfants en difficultés sociales ou précarisés	73
Ordre d'arrivée	69
Enfants inscrits l'année précédente	68
Difficultés scolaires	57
Inscription d'une fratrie	56
Primo-arrivants (ou grandes difficultés en français)	43
Enfants s'engageant à être réguliers	23
Autre(s)	7

Source : Rapport d'activités des EDD, 2015-2016

7. RÉALISATION DES EDD

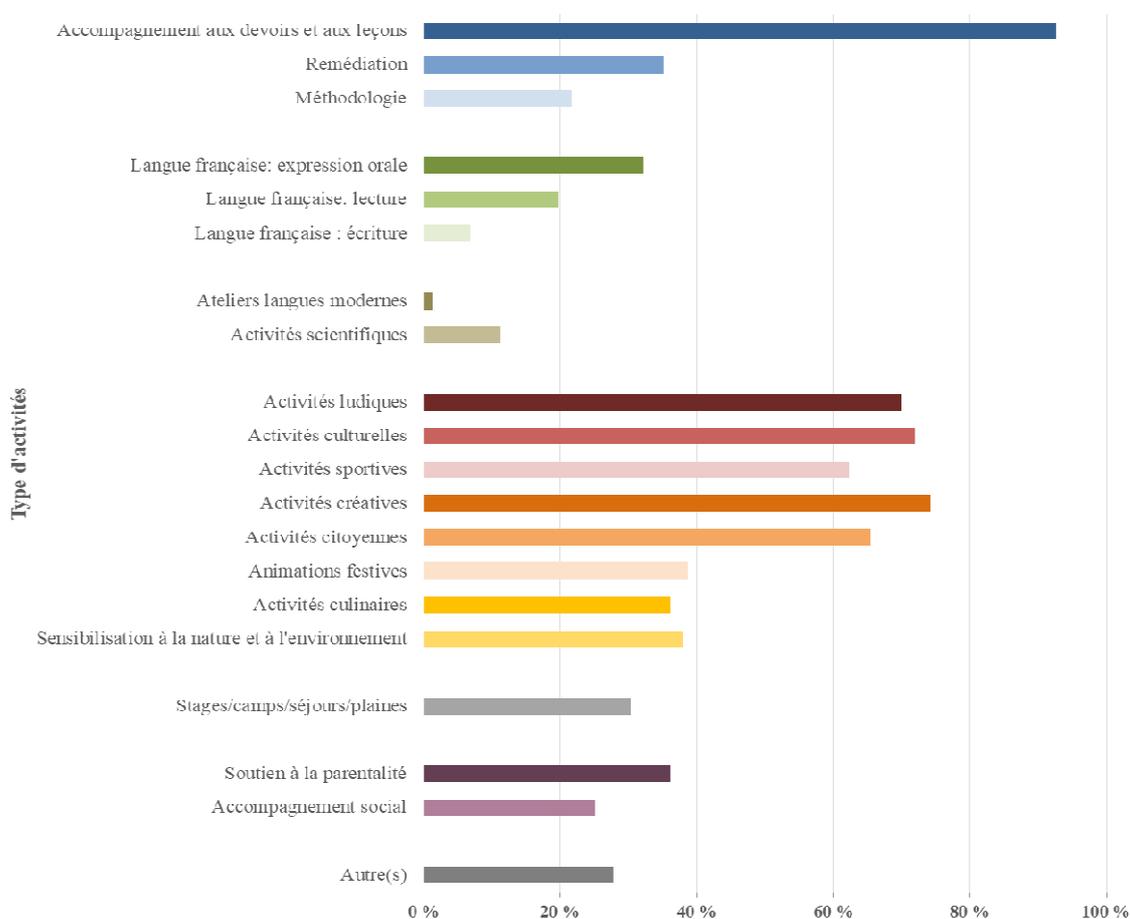
7.1. Plans d'action

Lors de la rédaction de leur rapport d'activité, les EDD doivent remplir une partie concernant leur plan d'action où elles détaillent, non pas les activités, mais les types d'activité prévus durant l'année scolaire. Le nombre global de types d'activité recensés a connu une très forte augmentation depuis 2009. Ceci est dû à l'accroissement du nombre d'EDD ayant fourni un rapport d'activité (228 en 2009-2010 ; 286 en 2013-2014 ; 310 en 2016-2017), mais aussi à la hausse du nombre moyen de type d'activité par EDD (nombre moyen de 6,8 en 2009-2010 ; 9,2 en 2013-2014 ; 10,21 en 2016-2017).

Il faut toutefois rester prudent dans l'interprétation de ces chiffres car un travail conséquent sur les catégories proposées comme « types d'activités » a été effectué tout au long des derniers rapports d'activité. En effet, en 2008-2009 et 2009-2010, les EDD attribuaient librement un libellé aux types d'activités qu'elles avaient prévues dans leur plan d'action. En 2010-2011, si les EDD peuvent toujours décrire les types d'activités sans autre contrainte que la longueur du texte, elles étaient aussi invitées à les rattacher à une catégorie préalablement définie. Enfin, en 2013-2014 les catégories ont été retravaillées. Il est donc très difficile d'établir une comparaison entre les différentes années. Nous nous focaliserons donc principalement sur le rapport d'activité des EDD datant de 2016-2017. Le lecteur intéressé pourra se reporter aux rapports précédents concernant la période 2008-2011 et la période 2011-2014.

Si nous nous attardons sur le pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins un type d'activité dans son plan d'action en fonction des catégories proposées en 2016-2017, il apparaît que, sur dix EDD, neuf font au moins une activité de type accompagnement aux devoirs et aux leçons (92%), environ sept des activités créatives (74%), ludiques (71%) ou culturelles (72%) et environ six des activités citoyennes (65%) ou sportives (62%). Les activités sont donc très diverses et laissent de la place à des activités qui ne sont pas directement liées au soutien aux apprentissages scolaires. La Figure 24 montre la répartition pour l'ensemble des types d'activités. Il est à noter que la multiplicité des activités ainsi que la place du jeu relevées dans les rapports d'activités de 2016-2017 restent dans la même trajectoire que les constats des exercices précédents.

Figure 24. Pourcentage d'EDD ayant mentionné au moins un type d'activité dans son plan d'action par catégorie, (N_{EDD} = 310)

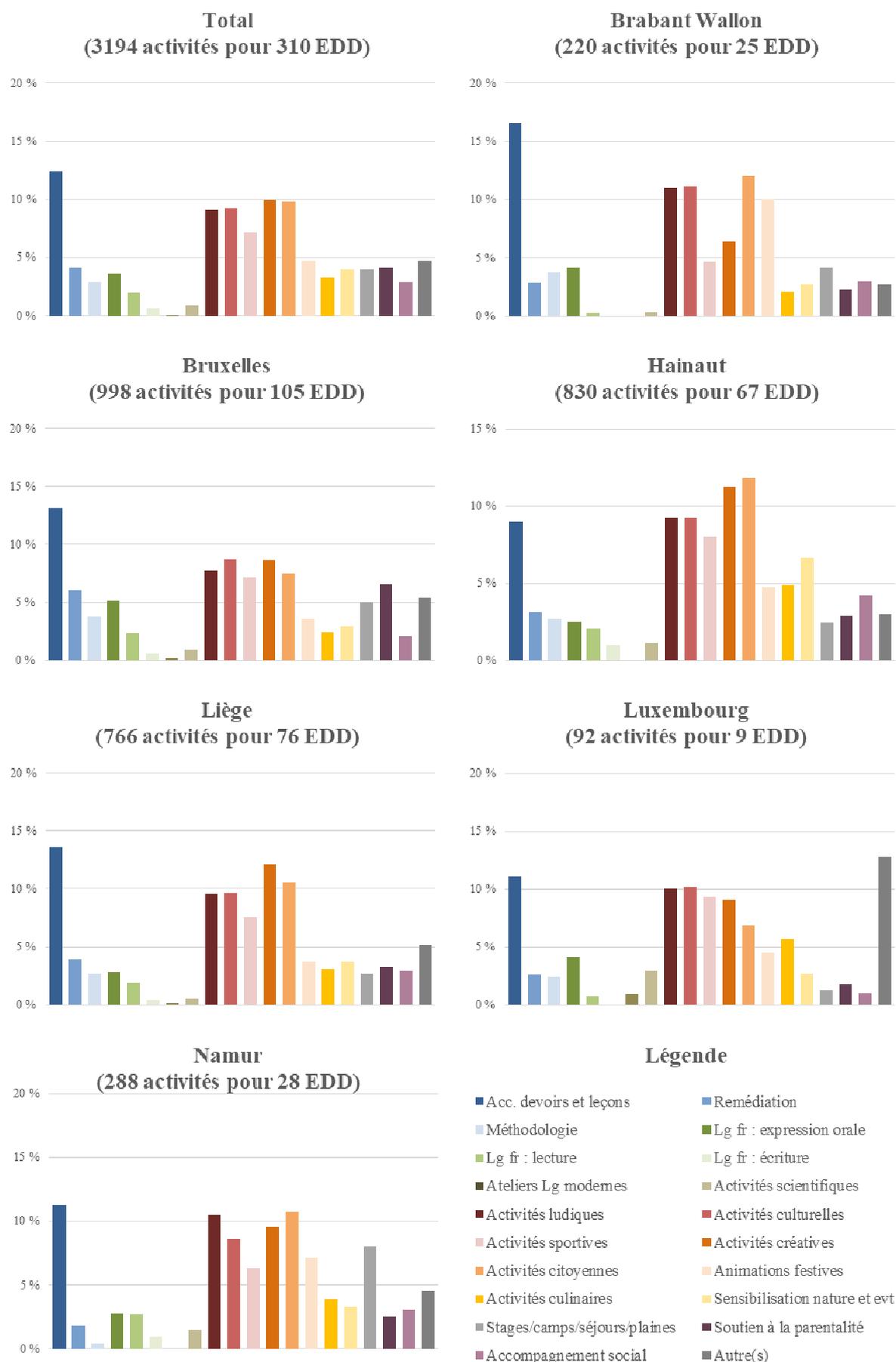


Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

L'ensemble de graphiques suivant (voir Figure 25) présente la répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action. Ces données sont ventilées par province. On constate que les activités liées à la sphère scolaire (en bleu) sont bien présentes mais qu'une place importante est accordée aux activités ludiques, culturelles, sportives, créatives et citoyennes (en rouge et orange). Bien que cette répartition soit globalement équivalente à travers les EDD des provinces wallonnes et Bruxelles, quelques disparités sont toutefois à noter. Par exemple, les EDD en Brabant Wallon semble mettre un accent un peu plus important sur l'accompagnement aux devoirs et aux leçons, alors que les EDD du Hainaut insistent sur les activités créatives et citoyennes. Par ailleurs, il ne faut pas négliger que plus de 10% des types d'activités recensés par les EDD de la province du Luxembourg n'ont pas pu être définis par la catégorisation proposée.

Une petite précision s'impose afin de bien interpréter ces chiffres : il ne s'agit pas de fréquences ou de temps consacrés aux activités, mais bien des types d'activité énumérés dans les plans, certains pouvant être organisés tous les jours, d'autres annuellement.

Figure 25. Répartition des types d'activités recensés dans les plans d'action, par province



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

7.2. Plans d'action et missions assignées aux EDD

Les plans d'actions ainsi établis ont pour objectif de clarifier la manière dont les EDD comptent atteindre les missions qui leur sont assignées par le Décret. Ces missions sont au nombre de quatre. Elles sont sur un pied d'égalité et doivent obligatoirement être remplies par les EDD.

Article 2. - § 1^{er}. Les Écoles de Devoirs, leurs Coordinations régionales et leur Fédération communautaire ont notamment pour missions de favoriser :

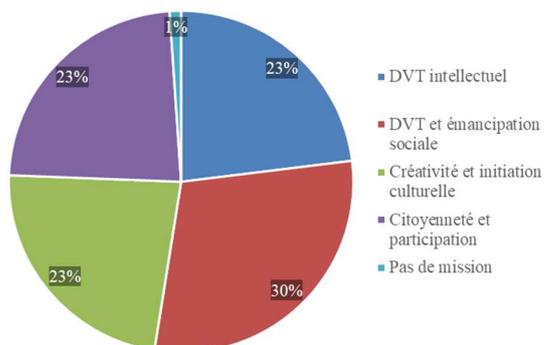
1. **le développement intellectuel de l'enfant**, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile ;
2. **le développement et l'émancipation sociale de l'enfant**, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle ;
3. **la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions**, par des activités ludiques, d'animation, d'expression, de création et de communication ;
4. **l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.**

Décret du 23/05/2013 modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des Ecoles de Devoirs

Les résultats issus des précédents rapports évaluatifs (2008-2011 et 2011-2014) restent valables. Le principal constat est que tous les types d'activité sont en lien, plus ou moins fort, avec les quatre missions et que celles-ci présentent une fréquence relativement homogène (voir Figure 26).

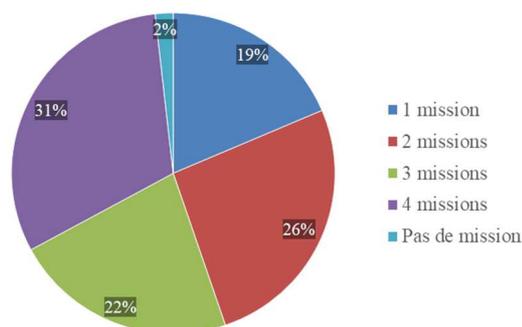
Dans leur plan d'action, les EDD ont pu lier les différents types d'activités organisées avec les missions que celles-ci visent à remplir. Très souvent, les EDD ont identifié plusieurs missions impactées par une même activité (voir Figure 27). En moyenne, une activité prévue dans le plan d'action cible environ 2,67 missions. **Ce chiffre représente bien la transversalité des activités organisées par les EDD qui ne se limitent pas à planifier des animations ciblées sur l'une ou l'autre mission mais qui, au contraire, mettent sur pied des activités qui fédèrent l'ensemble des missions.**

Figure 26. Fréquence des missions à travers les activités organisées (NEDD = 310)



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Figure 27. Ratio du nombre d'activités selon le nombre de missions rencontrées (NEDD = 310). En moyenne, une activité fait intervenir...



Source : Rapport d'activité des EDD 2016-2017

Globalement, les missions visées par les différents types d'activités (voir Figure 28) sont similaires à ce qui avait été constaté dans l'exercice précédent (2011-2014). Ainsi, l'objectif de travailler sur le développement intellectuel de l'enfant est particulièrement présent dans des activités liées à l'accompagnement aux apprentissages au sens large (soutien scolaire, remédiation, activités scientifiques, ateliers méthodologiques mais aussi apprentissage du français). Cependant, une série d'autres types d'activités vont également viser le développement intellectuel de l'enfant, même lorsqu'elles ne sont pas directement liées à la sphère scolaire. Tout comme ce qui avait été relevé dans l'exercice précédent, la plupart des activités cherchent à travailler sur la mission de développement et d'émancipation sociale de l'enfant, notamment par l'apprentissage de la vie en groupe et les valeurs proposées aux enfants. D'autres types d'activités ont un objectif plus transversal, tel que les activités culturelles, créatives ou ludiques ou les animations « non-précisées » et les camps ou séjours. Ces types d'activités visent plus souvent les 4 missions décrétales.

La mission d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation devrait être centrale dans chacune des activités proposées au sein de l'EDD. Or, on remarque que cette mission reste encore peu ciblée par certaines activités. **Il est en effet regrettable que la participation ne soit pas davantage travaillée, que ce soit en lien avec les apprentissages ou lors des différentes animations organisées, voire d'ailleurs dans le cadre de la gestion interne de l'EDD.** Nous reviendrons plus loin sur cette question (voir section 9. LA PARTICIPATION DES ENFANTS DANS L'EDD).

Figure 28. Missions visées par les types d'activités planifiés par les EDD (en % des 310 EDD ayant indiqué viser telle ou telle mission selon le type d'activité)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

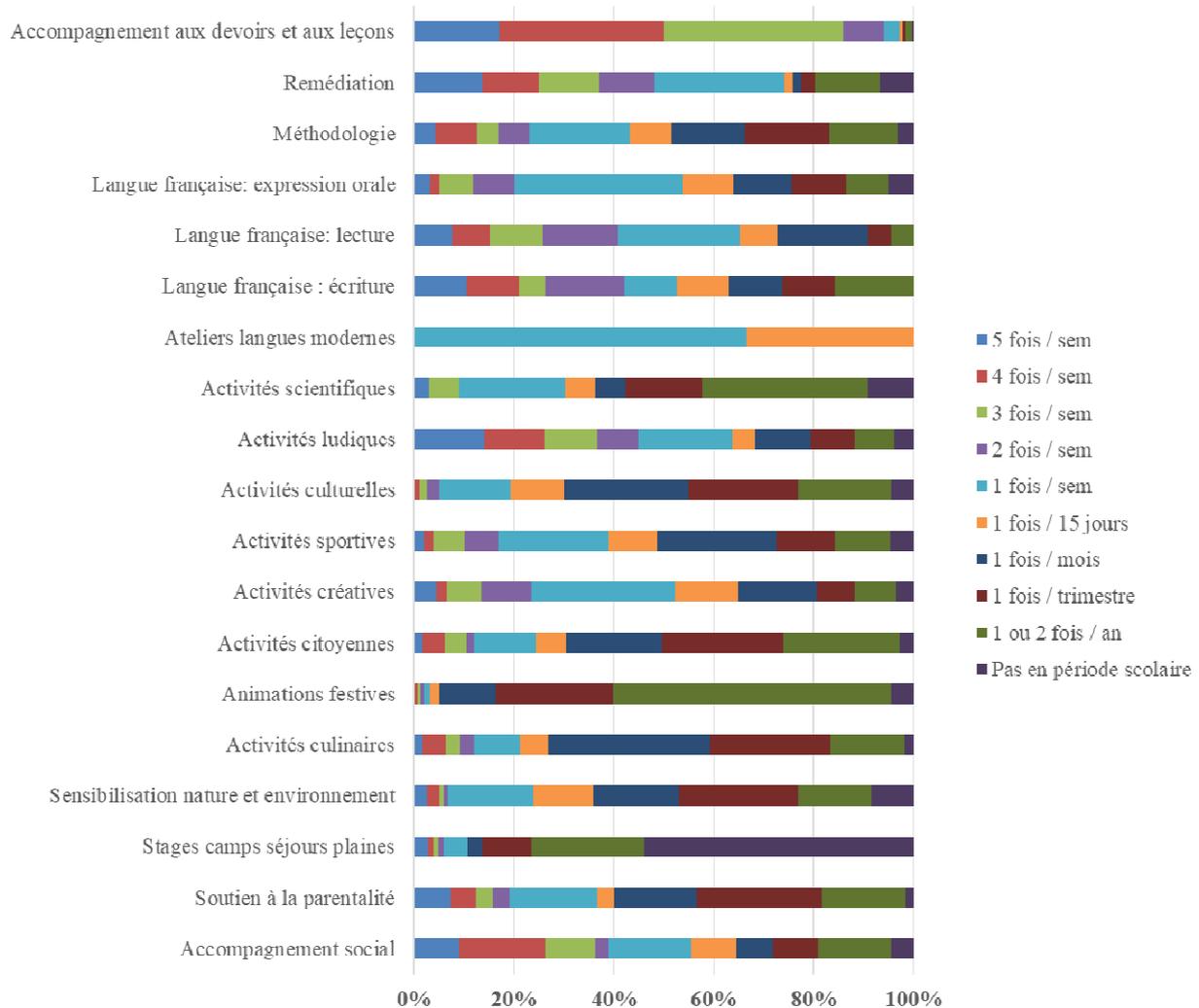
7.3. Organisation des activités (rapports d'activité)

7.3.1. Fréquence des activités (rapports d'activité)

Comme nous l'indiquons ci-dessus, le nombre de types d'activités recensés ne donnaient qu'une information parcellaire sur le travail réellement effectué sur le terrain. Le rapport d'activité permet de préciser quelque peu les choses puisqu'une question est posée sur la fréquence de l'organisation concrète des types d'activités recensés dans les plans d'action.

On constate, à travers la Figure 29 qui présente la fréquence des différents types d'activités, que ce sont, sans surprise, les activités de soutien scolaire (accompagnement aux devoirs et aux leçons) qui sont organisées de la manière la plus fréquente. Comme nous l'indiquons déjà dans les rapports précédents, les types d'activités en lien avec la sphère scolaire est une préoccupation centrale des EDD. Les activités ludiques et créatives sont également assez fréquentes. Les animations culturelles, citoyennes, festives s'organisent davantage à un rythme mensuel ou annuel.

Figure 29. Fréquence d'organisation des types d'activités cités dans les plans d'action (N = 310)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

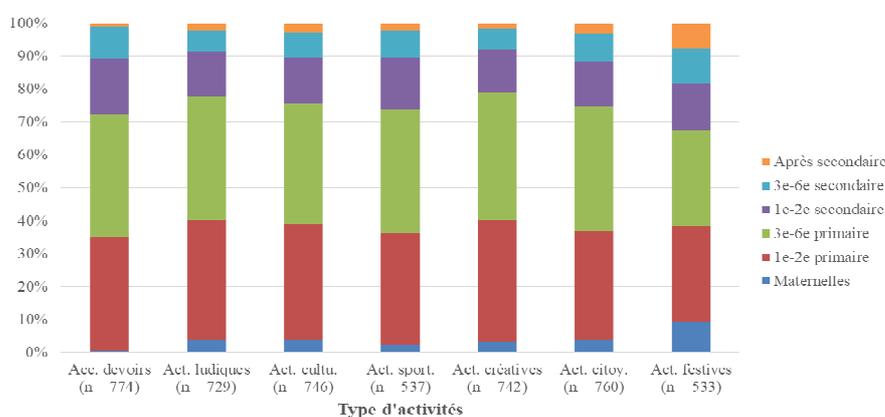
En complément de la question de la fréquence de l'organisation des activités, il est pertinent d'observer à quels moments de l'année ces différents types d'activités sont organisés. Trois grandes tendances peuvent être dégagées. Pour ce qui concerne les activités en lien avec la sphère scolaire (tels qu'accompagnement aux devoirs, remédiation, méthodologie, maîtrise de la langue française), la vaste majorité d'entre elles sont organisées durant les périodes scolaires. D'autres types d'activités (soutien à la parentalité, activités citoyennes et accompagnement social) sont également organisés hors congés scolaires. Au contraire, les activités liées à l'organisation des camps, plaines ou séjours sont bien évidemment organisées exclusivement hors période scolaire, de manière équilibrée entre les différents congés scolaires. Enfin, les types d'activités plus transversaux (activités ludiques, culturelles, sportives, créatives, culinaires, sensibilisation à la nature et à l'environnement) sont organisés durant toute l'année, que ce soit pendant ou hors temps scolaire.

7.3.2. Quel public d'enfants pour les types d'activités organisées ?

Trois caractéristiques en particulier ont été sélectionnées afin d'alimenter la réflexion sur la façon dont ces activités sont pensées et surtout à quels enfants elles sont destinées. La première de ces caractéristiques concerne le genre des enfants pour qui les activités sont conçues. Les résultats montrent que pour l'ensemble des types d'activités, les activités sont prévues à la fois pour les filles et pour les garçons (c'est le cas pour plus de 99% des activités).

La seconde de ces caractéristiques concerne l'âge des enfants. La Figure 30 montre la répartition de l'âge des enfants selon une classification scolaire pour différents types d'activités. Pour une meilleure lisibilité du graphique, une sélection des types d'activités a été opérée, d'après leur fréquence d'organisation.

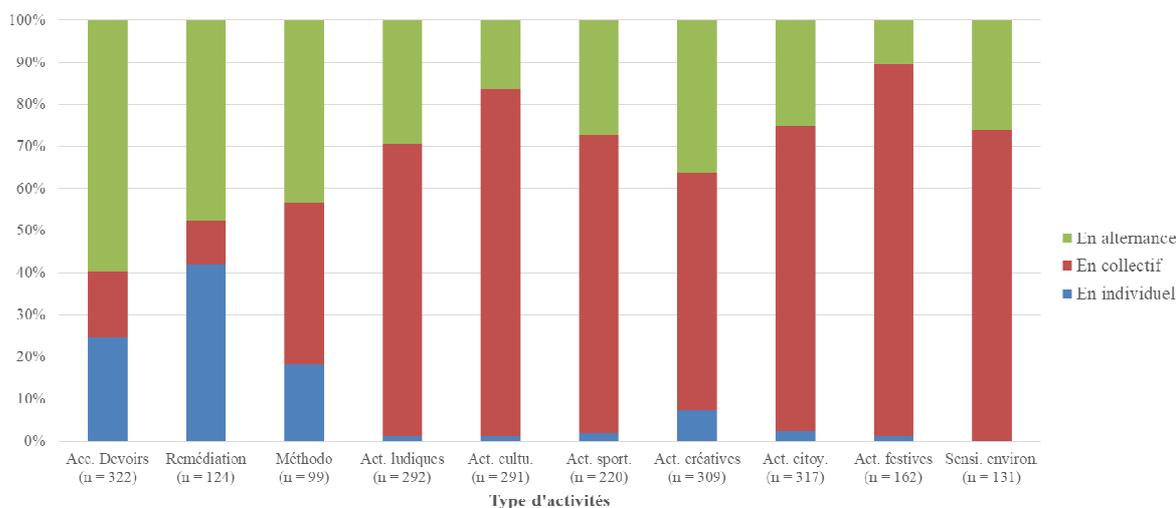
Figure 30. Public destiné par les types d'activités, selon l'âge des enfants



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

Enfin, il est intéressant d'observer si les activités organisées sont prévues pour des enfants en individuel ou si elles sont destinées à un groupe d'enfant. La troisième caractéristique concerne donc la dimension collective de l'organisation des activités. Tout comme l'analyse précédente, une sélection des types d'activités a été effectuée, selon leur fréquence. À travers la Figure 31, on peut observer que les activités liées à la sphère scolaire sont plus souvent proposées dans un cadre individuel ou en alternance avec des activités de groupe, alors que la dimension collective est particulièrement prégnante pour les autres types d'activités.

Figure 31. Dimension collective des types d'activités organisés



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

7.3.3. Non-organisation des activités prévues

Une large majorité des activités prévues dans le plan d'action ont pu être réalisées en 2016-2017. Seul 4,4% des activités n'ont pas été organisées pour les raisons principales suivantes : manque de moyens humains (20% des cas), changement de personnel (15% des cas) ou manque de temps (18% des cas). Dans 17% des situations où l'activité n'a pas été organisée, l'option « autre raison » a été sélectionnée.

Pour la plupart des types d'activités, entre 93 et 100% des activités ont été mises en place. Deux types d'activités font exception. Les activités de type stages/camps/plaines n'ont pas été organisées dans 8,55% des cas. Cela reste une faible proportion, mais on peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces activités n'ont pas été organisées presque une fois sur dix. La question du budget est probablement une source d'explication. Une seconde catégorie concerne les activités liées à l'écriture de la langue française. 17,39% des activités initialement prévues dans ce cadre n'ont pas été réalisées. On peut postuler que l'objectif de ces activités se chevauche avec une série d'activités en lien avec la sphère scolaire et que, dès lors, l'importance d'organiser ces activités a pu paraître moindre, pour une question de redondance.

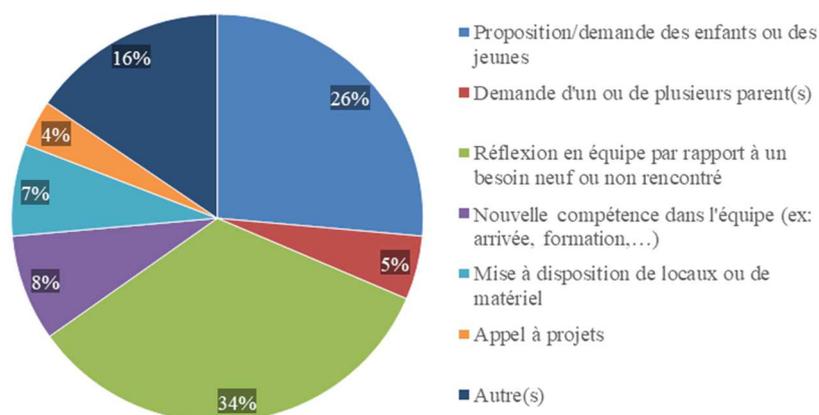
7.3.4. Activités ajoutées en cours d'année

Une minorité d'EDD (35%) ont ajouté des activités durant l'année, qui n'étaient donc initialement pas prévues dans le plan d'action. Au total, 217 activités ont été ajoutées pour les 103 EDD ayant précisé les types d'activités organisés, ce qui fait une moyenne de 2,11 activités ajoutées par EDD. La répartition des types d'activités ajoutées est la suivante : le plus haut taux concerne les *activités citoyennes* qui représentent 14,75 % des activités ajoutées ; les types d'activités *langue française : écriture, activités ludiques, culturelles, sportives, créatives*, les *animations festives* et les *activités de sensibilisation à la nature et à l'environnement* représentent tous entre 5 et 10% des activités ajoutées. Les 11 autres types d'activités faisant partie des modalités proposées représentent moins de 5% des activités ajoutées. Enfin, la catégorie *autre(s)* représente 10,6% des activités ajoutées : activités liées au bien-être et à la gestion du stress, éducation à la santé et à la vie affective et sexuelle, expression

corporelle et expression libre, activités intergénérationnelles, activités musicales, projets centrés sur l'équipe (évaluation et formation), sensibilisation aux problèmes du quotidien...

Les EDD ont eu l'opportunité de préciser les raisons qui ont mené à l'ajout de ces activités. La Figure 32 présente la répartition de ces raisons. Pour la catégorie autre(s), la raison la plus souvent invoquée est liée aux partenariats tissés par les EDD avec d'autres associations, sont ensuite citées des réflexions menées en équipe pour répondre à une problématique particulière, enfin quelques EDD indiquent que l'impulsion est venue des enfants et/ou des jeunes.

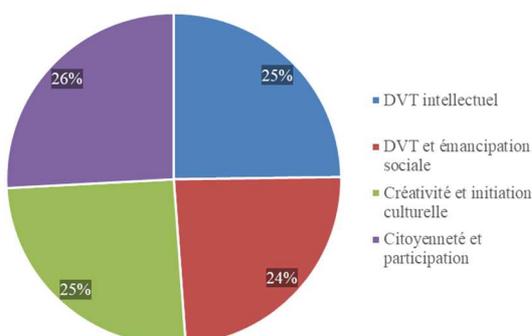
Figure 32. Raisons ayant mené à l'ajout d'activités



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

En ce qui concerne les missions, les résultats sont similaires à ceux liés au plan d'action initial. Nous retrouverons la transversalité des missions à travers les activités proposées aux enfants. En effet, chaque activité ajoutée rencontre, en moyenne, 2,42 missions (pour rappel, ce taux est 2,67 pour les activités initialement prévues dans le plan d'action – voir plus haut). En outre, la fréquence des missions proposées dans les activités ajoutées est parfaitement homogène, comme le montre la Figure 33. Cette homogénéité se retrouvait déjà dans les activités prévues initialement mais était légèrement moins forte (pour rappel, voir la Figure 26).

Figure 33. Fréquence des missions à travers les activités ajoutées (NEDD = 103)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

Enfin, il était demandé aux EDD de préciser pour quel public était destiné ces activités ajoutées en cours d'année. Comme pour le plan d'action initial, ces activités ajoutées étaient destinées tant pour un public de filles que de garçons. En effet, plus de 90% de ces activités visaient les deux publics. En ce qui concerne l'âge du public visé (avec la possibilité qu'une activité convienne à différentes tranches d'âge), seules 7% des activités ajoutées étaient destinées aux enfants de maternelles, 70% aux enfants de 1^{ère} et 2^{ème} primaire, 84% aux enfants de 3^{ème} à 6^{ème} primaire, 47% aux jeunes de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire, 27% aux jeunes de 3^{ème} à 6^{ème} secondaire et enfin, seules 9% des activités ajoutées visaient les jeunes qui ont terminé leurs secondaires. Evidemment, ces proportions sont liées aux âges des enfants et jeunes accueillis en EDD.

8. LA COORDINATION AVEC LES AUTRES ACTEURS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS

8.1. Au niveau communal

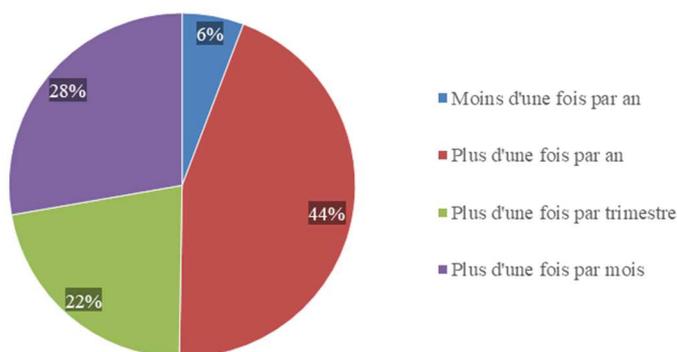
Dans le cadre du décret relatif à l'accueil des enfants durant leur temps libre (ATL), les communes qui s'engagent dans la dynamique doivent élaborer et mettre en œuvre un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance). Cette procédure s'appuie sur la réalisation d'un état des lieux de l'accueil et d'une analyse des besoins locaux. Les Écoles de Devoirs font partie de cette offre d'accueil.

En 2016-2017, la majorité des EDD déclaraient être dans une commune développant un tel programme. C'est le cas pour 92% des EDD du Brabant Wallon, 78% des EDD de Bruxelles, 87% des EDD du Hainaut, 100% des EDD de la province du Luxembourg, 80% des EDD de la province de Liège et 85% des EDD de la province de Namur.

Le plan d'action et l'évaluation annuels de ce programme CLE se fait sous l'égide de la Commission Communale de l'Accueil (CCA). Sur les 246 EDD étant dans une commune développant le programme CLE, 69% d'entre elles sont représentées dans la CCA tandis que 21% ne le sont pas. **Il est à noter que 10% ne savent pas si elles sont ou non représentées dans la CCA.** Il y a une variabilité interprovinciale assez importante concernant la représentation des EDD au sein de CCA. C'est le cas pour 91% des EDD du Brabant Wallon, 61% des EDD de Bruxelles, 67% des EDD du Hainaut, 100% des EDD de la province du Luxembourg, 64% des EDD de la province de Liège et 83% des EDD de la province de Namur.

Parmi ces EDD situées dans une commune ATL, 78% déclarent avoir des contacts avec le coordinateur ou la coordinatrice communal.e de l'accueil temps libre. Cependant, ces contacts peuvent connaître des fréquences différentes, comme indiqué sur la Figure 34.

Figure 34. Fréquence des contacts avec coordinateur/trice communal(e) de l'ATL (N_{EDD} = 191)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

8.2. Au niveau régional

Presque la totalité des EDD sont affiliées à une coordination régionale des EDD (88%). Les raisons suivantes sont évoquées par les quelques EDD qui ne sont pas affiliées: le manque de temps pour s'investir dans la coordination (9 EDD), le fait de ne pas voir l'intérêt d'une affiliation notamment parce que ces EDD font déjà partie d'un réseau plus étendu (5 EDD), deux EDD pointent le fait d'avoir

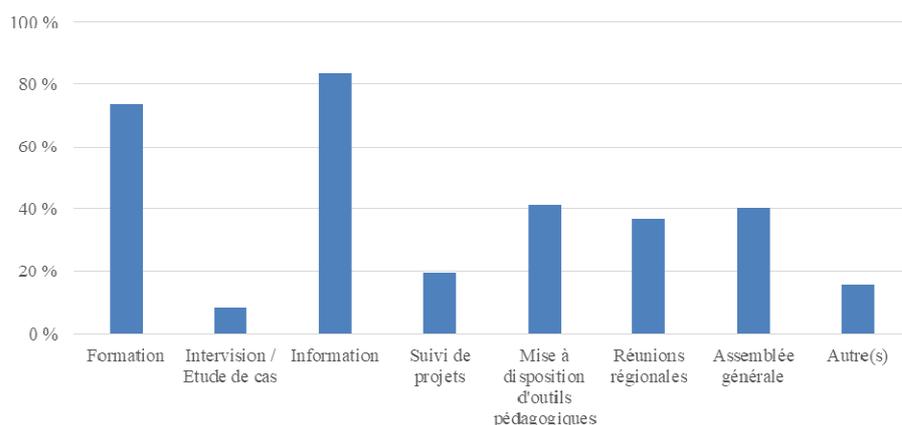
un PO communal comme frein à l’affiliation, deux EDD ont déclaré manquer d’informations quant aux coordinations. Notons aussi que 9 EDD ont signalé que leur demande d’affiliation était en cours.

Parmi les 273 EDD affiliées, 70% ont déclaré dans leur rapport d’activité qu’elles ont fait appel à leur coordination régionale au cours de l’année scolaire 2016-2017. Ce taux est assez homogène pour quatre des provinces : Liège (82%), Namur (79%), Luxembourg (78%), Bruxelles (73%). Par contre, peu d’EDD de la province du Hainaut ont fait appel à leur coordination régionale (37%), alors que 96% des EDD du Brabant Wallon y ont eu recours.

La Figure 35 indique la nature des contacts pris, pour l’ensemble des EDD ayant répondu être affiliées à une coordination régionale. Il est à noter que, globalement, l’homogénéité interprovinciale est importante, avec une majorité d’EDD qui ont pris contact avec leur coordination pour des raisons de formation et d’information. Il faut également constater que les EDD de la province du Brabant Wallon font bien plus appel à leur coordination régionale pour des questions d’intervision et d’étude de cas (constat fait pour 42% de ces EDD), alors que ce taux se situe aux environs de 10% pour les autres provinces. Il faut également préciser que le taux des EDD namuroises faisant appel à leur coordination pour des raisons de réunions régionales (86%) est bien plus élevé que pour les EDD des autres provinces (entre 22% et 50%).

Pour la catégorie « autre(s) », les EDD concernées ont principalement cité la participation d’un membre de l’équipe dans l’assemblée générale ou dans le conseil d’administration de leur coordination régionale, quelques-unes ont évoqué leur participation à des groupes de réflexion thématiques organisés par les coordinations. Les autres réponses concernent des activités ponctuelles (journées ou activités) ou encore le fait d’avoir contacté leur coordination pour obtenir une aide ciblée sur le FESC, un ROI ou encore sur le statut des volontaires (cette catégorie de contacts pourrait s’ajouter à la catégorie « information » qui était proposée dans les réponses à choix multiples).

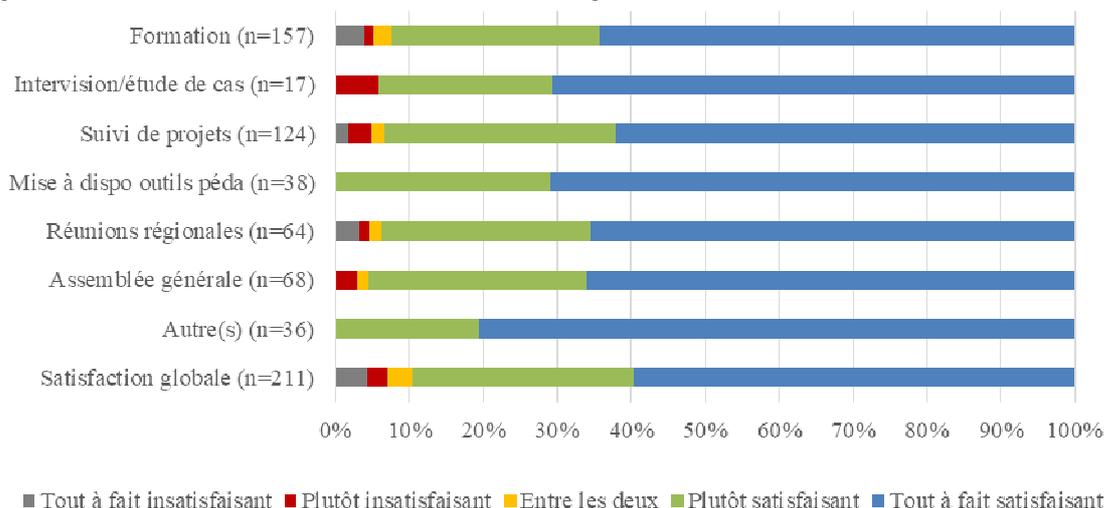
Figure 35. Pourcentage des EDD ayant répondu par l’affirmative pour chaque type de contact pris avec leur coordination régionale (N_{EDD} = 216)



Source : Rapport d’activités des EDD, 2016-2017

À travers le rapport d'activité, les EDD ont eu l'opportunité de donner une mesure de leur satisfaction quant aux différents types de contacts⁶. Ils ont également pu donner une estimation de leur satisfaction globale quant à l'action de leur coordination régionale. Quel que soit le critère mesuré, le taux de satisfaction est très élevé. En effet, au moins 90% des EDD sont *a minima* plutôt satisfaites, voire tout à fait satisfaites. Ces différentes mesures de satisfaction sont synthétisées dans la Figure 36.

Figure 36. Satisfaction du contact avec la coordination régionale



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

Ce degré élevé de satisfaction se traduit également dans les commentaires libres complétés par 179 EDD. À quelques exceptions près (5 EDD), ces EDD ont rapporté entretenir de bons contacts avec les coordinations. Dans leurs réponses, les mots « professionnalisme », « dynamisme », « disponibilité », « efficacité » et « sympathie » ont été souvent cités... Les informations et les formations ont également fait l'objet d'un retour positif. Quelques EDD ont également souligné le manque de moyens dont disposent les coordinations pour mener à bien leurs missions.

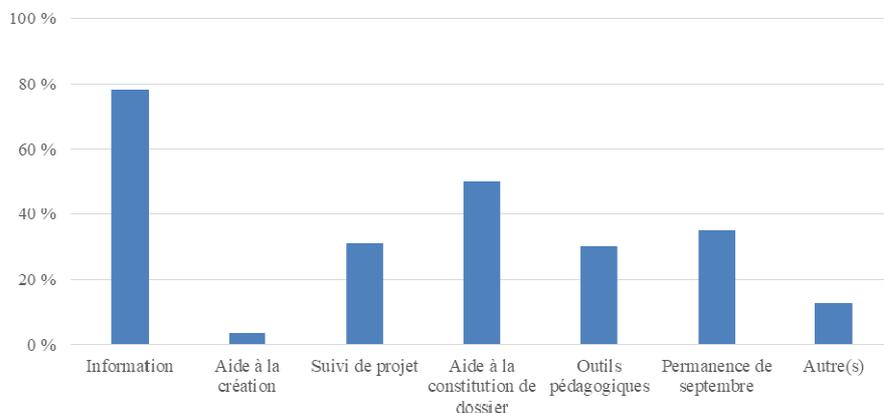
8.3. Coordination avec l'ONE

Sur les 310 EDD ayant rempli leur rapport d'activité 2016-2017, 95% d'entre elles déclarent avoir été en contact au moins une fois dans la période 2015-2017. La Figure 37 nous indique la nature des contacts. La grande majorité des EDD (78%) ont été en contact pour des questions d'information. L'aide à la constitution de dossiers a été également une source importante de contact, dans le cadre des demandes de renouvellement de reconnaissance, des demandes de subvention, et, dans une moindre mesure, des demandes de reconnaissance. Les résultats sont plus contrastés pour les autres types de contacts, pour lesquels moins de 50% des EDD ont fait appel à l'ONE. Pour la catégorie « autre(s) », il s'agit principalement de visites du Service École de Devoirs sur site dans le cadre des

⁶ Malheureusement, nous n'avons pas de données de satisfaction pour le contact de type « information ». Il s'agit d'une erreur technique dans la construction du questionnaire en ligne. Cette erreur sera corrigée pour les exercices suivants. Toutefois, sur base de la consistance des résultats quant aux autres mesures de satisfaction, on peut faire l'hypothèse que la satisfaction liée aux contacts de type « information » est également élevée.

renouvellements de reconnaissance et d'inspections comptables. Quatre EDD mentionnent des rencontres d'informations et deux une formation consacrée au soutien à la parentalité.

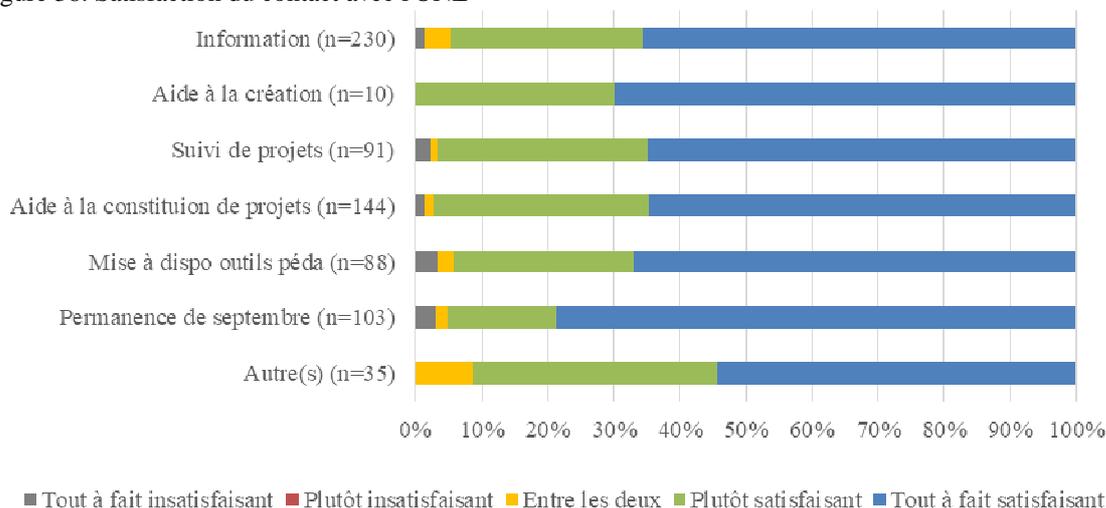
Figure 37. Pourcentage des EDD ayant répondu par l'affirmative pour chaque type de contact pris avec l'ONE (N_{EDD} = 294)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

À nouveau, il était demandé aux EDD d'évaluer leur satisfaction quant aux contacts pris avec l'ONE, selon le type de contact. Tout comme pour la satisfaction liée aux contacts avec les coordinations régionales (voir point précédent), les taux de satisfaction pour les contacts pris avec l'ONE sont très élevés (à minima 91%). Ces différentes mesures de satisfaction sont synthétisées dans la Figure 38.

Figure 38. Satisfaction du contact avec l'ONE



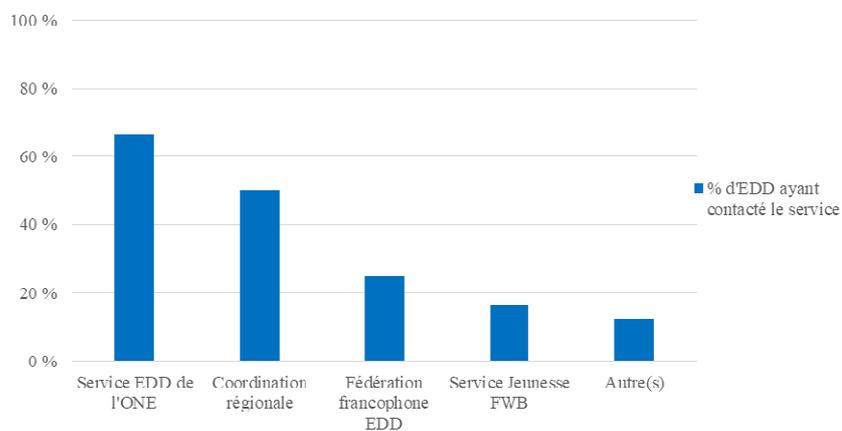
Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

8.4. Aide à la création d'une nouvelle EDD

À travers le rapport d'activités 2016-2017, les nouvelles EDD (créées après 2014) ont eu l'opportunité de préciser les partenaires privilégiés pour l'aide dans les démarches à leur création. Vingt-quatre EDD ont répondu à cet item. Comme on peut le voir sur la Figure 39, les nouvelles EDD ont surtout fait appel

au Service Écoles de Devoirs de l'ONE et à leur coordination régionale. Les autres partenaires relevés par 3 EDD sur 24 sont les suivants: deux ont mentionné leur administration communale, une la coordination accueil temps libre de la commune dans laquelle elle est installée.

Figure 39. Services ayant été un partenaire pour la création d'une nouvelle EDD (N_{EDD} =24)



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

9. LA PARTICIPATION DES ENFANTS DANS L'EDD

La Convention internationale des droits de l'enfant garantit aux enfants le droit de participer à toute décision qui les concerne. Ce droit à la participation doit bien entendu être mis en œuvre en fonction de leur âge et de leur degré de maturité. Le décret EDD inscrit son action dans le cadre de la Convention et reprend d'ailleurs la participation dans une de ses missions : **l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.**

La participation avait déjà fait l'objet d'un focus dans le premier état des lieux 2008-2011. Le second état des lieux était venu confirmer ce que la première analyse avait mis en avant en soulignant notamment combien la compréhension du concept de participation était fluctuante d'une EDD à l'autre. Et, en toute cohérence, la mise en œuvre de processus participatifs était elle aussi fort dépendante d'une EDD à l'autre. La manière dont la participation des enfants s'incarne sur le terrain avait été catégorisée comme suit :

- **Consultation informelle des enfants** : les équipes expliquent porter une attention particulière aux besoins et aux idées des enfants sans mettre en place de processus particulier pour ce faire.
- **Concertation formalisée des enfants** : les équipes concernées mettent en place des dispositifs de recueil de l'avis des enfants : boîtes à suggestions, conseils des enfants ou des jeunes, tours de table, brainstorming...
- **Co-construction** de projets avec les enfants pouvant aller de l'organisation d'une sortie à la conception du plan d'action de la structure.
- Implication des enfants dans l'**évaluation** des activités ou projets menés.

Afin de tenter de mesurer un peu plus finement les actions concrètement entreprises par les EDD pour faire participer les enfants et les jeunes, de nouvelles questions spécifiques ont été introduites dans la version 2015-2016 du canevas de rapport d'activités.

Les questions ont été initialement conçues de telle manière à mesurer le degré de participation des enfants selon la progression suivante, inspirée de l'échelle de Hart :

- **consultation** des enfants lors de l'organisation des activités,
- **collaboration** avec les enfants lors de la planification des activités de l'EDD
- activités organisées à l'**initiative** des enfants.

Une question portait également spécifiquement sur l'évaluation participative des activités.

Au niveau des résultats tirés des questions à choix fermé, **92% des EDD répondantes disent consulter** les enfants lors de l'organisation des activités en 2015-2016 (94% en 2016-2017). Il faut cependant souligner qu'à l'analyse des textes libres prévus pour exemplifier ce qui est mis concrètement en place, bon nombre d'EDD ont décrit des projets qui pouvaient entrer dans les autres catégories de participation. Il nous faut donc souligner que la gradation n'a pas été suffisamment bien comprise par les EDD répondantes. Cependant, si l'on se concentre sur les actions relevant de la consultation, on constate que la pratique consultative est très présente : choix des places des enfants durant les séances de travail, fixation des horaires de travail, de la personne avec qui travailler, choix des activités... Notons aussi qu'une part significative d'EDD explique consulter les enfants dans le cadre de l'établissement des règles de vie (charte, ROI...).

A contrario, les raisons suivantes sont évoquées pour les 21 EDD qui ne consultent pas les enfants : le manque de temps, le manque de personnel à disposition, le fait que le programme est conçu en dehors des périodes où les enfants sont présents... Quelques EDD expliquent aussi ne pas organiser de consultation en soi mais être attentives aux demandes et aux besoins des enfants.

Une grande majorité des EDD (72%) affirment même que l'organisation des activités peut être à l'initiative des enfants. Comme indiqué supra, les exemples donnés ici sont très divers et consistent souvent en des exemples qui relèvent davantage de la consultation. On note cependant une série d'EDD qui impliquent davantage les enfants (et plus largement les ados) dans des projets à ampleur variable. Cependant, les mêmes freins pointés ci-dessus sont invoqués par les 28% des EDD qui n'organisent pas d'activités issues de l'initiative des enfants. Notons aussi qu'une petite part des EDD répondantes semble préférer ne pas rendre participative l'organisation des activités pour « ouvrir les enfants » à des activités qu'ils ne connaissent pas.

Enfin, **79% des EDD déclarent établir une collaboration avec les enfants lors de la planification des activités.** Mais comme déjà largement expliqué plus haut, ce chiffre est à prendre avec prudence étant donné les difficultés de faire la différence entre les trois gradations de participation.

Concernant l'évaluation des activités, 91% des EDD ont indiqué impliquer les enfants. Plusieurs manières sont évoquées : la plus souvent citée consiste en un retour oral et informel soit après une activité soit plus largement sur le programme d'activité. Ce « debriefing » oral peut se faire de manière collective et/ou individuelle. Pour susciter la parole de l'enfant, les équipes passent par des moments institués, par le jeu... certaines développent aussi des méthodes non verbales qui s'appuient sur les arts plastiques (dessins, collages...). Une part moindre d'EDD a mis en place un système utilisant l'écrit : questionnaire, fiche de satisfaction ou encore utilisation de la boîte à suggestion... Les raisons principales suivantes sont évoquées par les EDD qui ne font pas participer les enfants dans le cadre des évaluations : la difficulté des enfants à exprimer leur ressenti, la difficulté d'instaurer un climat suffisamment serein pour permettre ce type de debriefing en groupe (chamaillerie, bruit...), manque de temps, changements dans l'équipe

10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

10.1. Conclusion générale

En cumulant les trois rapports de l'Observatoire, nous disposons à présent d'un état des lieux du secteur des Ecoles de Devoirs qui porte sur neuf années d'activité : soit de 2008 à 2017. Le portrait dressé des Écoles de Devoirs montre un secteur plein de dynamisme, de créativité et d'engagement pour les enfants qui mérite d'être valorisé et soutenu mais il met également en évidence d'importantes lignes de tension vis-à-vis desquelles une réflexion doit être menée par les pouvoirs publics.

Concrètement, ce troisième état des lieux 2014-2017 a surtout permis de confirmer une série de tendances qui avaient été observées dans les exercices précédents tout en affinant une série de données comme c'est notamment le cas pour les infrastructures à disposition des EDD.

Les lignes de tension que nous avons mises en avant restent toujours bien d'actualité :

- **Le faible financement du secteur** : malgré l'augmentation du budget dévolu aux subventions des EDD, celles-ci restent toujours très faibles au regard des besoins des enfants auxquels ces structures tentent de faire face de manière générale. Cette observation est d'autant plus prégnante que les EDD sont fréquemment invoquées comme solutions potentielles pour répondre aux problèmes d'échec scolaire et de remédiation.
- **Le manque de lisibilité quant à l'identité des EDD** : Certes, c'est par cette porte d'entrée de l'accompagnement aux apprentissages que la plupart des enfants arrivent en Ecoles de Devoirs mais les missions des Ecoles de Devoirs vont bien au-delà. Les représentant.e.s du secteur (Fédération et coordinations) et l'ONE veillent d'ailleurs particulièrement à ce que l'ensemble des quatre missions des Ecoles de Devoirs soient mises en œuvre.
- **La pression de la demande et la saturation de l'offre** : il est encore trop tôt pour déterminer si les mesures incitant la création de nouvelles Ecoles de Devoirs permettront de répondre au besoin de places. Cette donnée devra particulièrement faire l'objet d'une évaluation dans le prochain état des lieux.

Parmi les **marges de progression** qui avaient déjà été mises en avant dans les états des lieux précédents, la **question de la formation** nous interpelle particulièrement. Une réflexion devrait être menée afin de développer de réels incitants en prenant en considération les freins qui ont été mis en avant par les Écoles de Devoirs, surtout en ce qui concerne la formation des volontaires qui apparaît comme le public le plus compliqué à toucher.

Enfin, il nous semble aujourd'hui important de réfléchir, avec les représentant.e.s du secteur, à la manière de poursuivre cet exercice (actuellement triennal) d'état des lieux afin d'investiguer d'autres thématiques ou de mettre en œuvre d'autres modalités de recueil de données que celles prévues au décret.

10.2. Recommandations

Dans une perspective d'aide à la décision publique, une série de recommandations sont ici formulées aux décideurs et décideuses politiques et aux acteurs du secteur. Elles visent l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants en Écoles de Devoirs et des conditions de travail pour les équipes.

Certaines de ces recommandations avaient déjà été formulées dans l'état des lieux précédent, nous les avons actualisées pour cet exercice.

Recommandations liées au financement des Écoles de Devoirs

Les difficultés financières rencontrées par nombre d'Écoles de Devoirs restent interpellantes et constituent encore aujourd'hui, et malgré une augmentation du budget global de l'enveloppe dédiée aux subventions des EDD, un frein à leur fonctionnement optimal. Ces difficultés semblent surtout se concentrer sur les aspects de personnel encadrant. Et ce, dans un contexte où l'on ignore encore ce que deviendront les aides à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.

Au vu des missions confiées aux Ecoles de Devoirs et des attentes sociétales à leur rencontre, nous recommandons :

- **de poursuivre les efforts budgétaires** au bénéfice de ce secteur (tant sur les budgets enfance que jeunesse) ;
- de porter une attention particulière aux modifications éventuelles en matière de soutien à l'emploi en Wallonie (réforme des APE) et à Bruxelles (réforme des ACS) en prenant langue avec les Gouvernements concernés ;
- de réévaluer les subsides nécessaires aux coordinations régionales en mesurant l'impact de leur intégration dans les dispositions du décret « non-marchand » ;
- de faire connaître l'ensemble des possibilités de financement de projets au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles en développant un système de guichet unique permettant d'obtenir une information claire sur ces possibilités. À cet égard, une attention particulière devrait être portée à la simplification administrative pour les Écoles de Devoirs qui doivent trop souvent jongler avec plusieurs sources de financement sans nécessairement avoir les ressources humaines nécessaires pour l'introduction et le suivi des demandes de subvention.

Recommandations liées à l'accessibilité des EDD

67% des EDD ne peuvent actuellement pas répondre à la demande à laquelle elles sont confrontées. Cette saturation laisse un grand nombre de familles dépourvues et elle impacte également le travail des EDD soumises à une importante pression des parents.

Nous recommandons à cet égard de :

- mesurer l'impact des dispositions prises dans le décret afin de permettre la création de nouvelles Écoles de Devoirs en prenant aussi en compte le nombre de fermetures et leurs raisons ;
- investiguer plus avant la question des partenariats créés avec d'autres structures pour permettre l'accueil d'un nombre plus élevé d'enfants et/ou jeunes (ex. partenariat avec des bibliothèques...). Ceci pourrait faire l'objet d'un focus dans un prochain état des lieux ;
- appuyer les projets développés dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence autour des mesures de remédiation internalisée dans l'école et de révision des rythmes scolaires qui permettraient l'internalisation de la réalisation des travaux scolaires à l'école. Signalons tout de même que cette disposition n'est pas sans poser question au sein du secteur.

Recommandations liées à la formation continue des équipes

En matière de formation, nous recommandons d'organiser une réflexion sur les incitants qui permettraient de dépasser les freins décrits ci-dessus en étudiant notamment :

- la faisabilité et la pertinence de proposer des journées pédagogiques pour l'ensemble de l'équipe, qui impliqueraient la fermeture un ou deux jours par an de la structure, qui soit comptabilisées comme journée d'accueil pour la subvention ;
- le financement d'un système de remplacement des personnes en formation ;
- le développement de formations en lien avec la question de la participation des enfants et, plus généralement du contenu de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Recommandations liées au monitoring du secteur

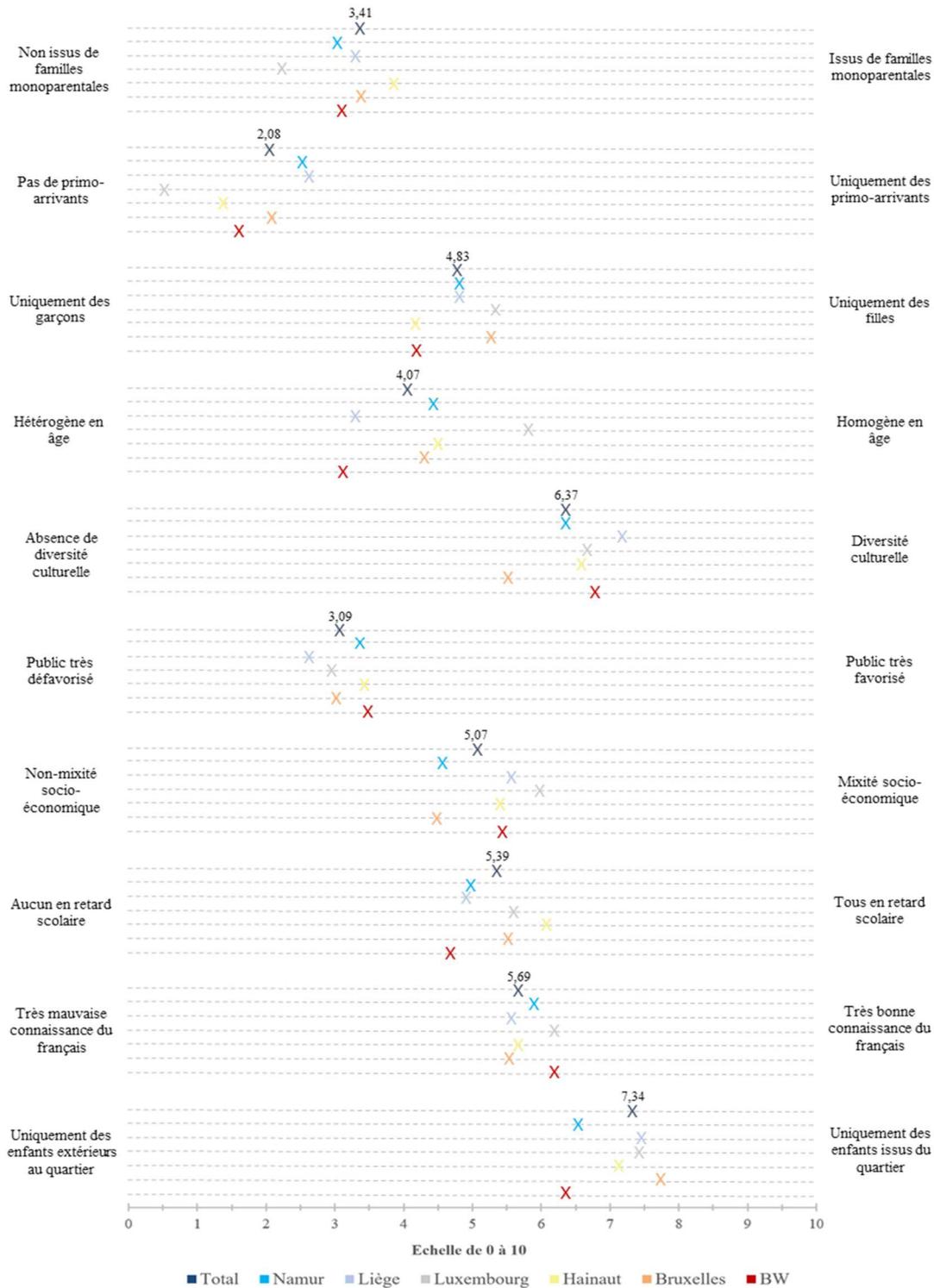
Dans une visée de bon pilotage de la mise en œuvre du décret, nous recommandons :

- revoir la périodicité des états des lieux en passant de trois à cinq ans, temporalité qui se calquerait sur le rythme des renouvellements de reconnaissance, afin d'avoir plus de recul entre deux rapports et d'alléger le travail de complétion des rapports d'activités des Écoles de Devoirs ;
- réaliser une cartographie des écoles de devoirs afin de mieux répartir les efforts à fournir (exemple : encouragement à la création de nouvelles structures) en tenant compte de la densité de l'offre actuelle.
- Mener une réflexion avec les représentant.e.s du secteur au sein de la Commission d'avis des Écoles de Devoirs sur de nouvelles thématiques à investiguer, au travers d'autres méthodes de recueil de données (recherche, recherche-action...).

11. ANNEXE

Cette annexe est un complément d'information relatif au point 6.2 *Profil des enfants accueillis*. Dans ce point, par souci de clarté, les résultats étaient représentés graphiquement pour l'ensemble des EDD, sans ventilation par province. La Figure 40, présentée en annexe, prend en compte cette complexité.

Figure 40. Profil des enfants accueillis, selon la province



Source : Rapport d'activités des EDD, 2016-2017

Note : le nombre de répondants pour chacun des critères est indiqué dans le texte, afin de favoriser la lisibilité du graphique

Analyses et rédaction : Dominique Rossion et François Moors

Relecture : Anne-Marie Dieu et Salima Kertati

Ces résultats ont été présentés aux Écoles de Devoirs lors de sept rencontres organisées dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en septembre 2019.

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Secrétariat général
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél : 02 413 37 65

Web : www.oejaj.cfwb.be

Twitter : @Oejaj

Facebook : @ObservatoireEnfanceJeunesseAJ

Mail : observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be

